Cahier des charges des compétitions nationales Édition septembre 2026

Introduction *3*

I. Partie générale *4*

1. Organisation générale *4*

Fiche - Candidature à l'organisation d'une compétition nationale 4
Fiche - Relations FFGym / COL 5
Fiche - Développement Durable 6
Fiche - Affaires financières 8
Fiche - Médicale 10

2. Organisation administrative *12*

Fiche - Assurance 12
Fiche - SACEM 13
Fiche - Accueil des participants 14
Fiche - Communication 17
Fiche - Éditions 22
Fiche - Marketing 23

II. Partie spécifique, technique et informatique *28*

Fiche - Organisation technique générale 28
Fiche - Installations gymniques 30
Fiche - Gestion informatique des compétitions 34

- Championnat de France individuel GAM-GAF 36
- Championnat de France par équipes A & Finale du TOP 12 GAM-GAF 37
- Championnat de France par équipes B et Matchs de barrage TOP 12 GAF 38
- Championnat de France par équipes B et Matchs de barrage TOP 12 GAM 39
- Trophée Fédéral par équipes GAF 40
- Championnat de France Elite GAM-GAF 41
- Championnat de France par équipes des individuelles (Fédérale et Nationale C) GR 42
- Coupe Nationale des individuelles (Nationale A) et des ensembles (Nationale)
  Championnat de France des individuelles (Nationale B) GR 43
- Championnat de France des individuelles (Elite et Nationale A)
  Championnat de France des ensembles et des équipes (Nationale) GR 45
- Championnat de France des ensembles (Fédérale) et des duos (Nationale) GR 47
- Championnat de France des ensembles et duos (Fédérale A) GR 49
- Masters TR-TU 51
- Championnat de France par équipes TR-TU 53
- Championnat de France TR-TU 54
- Trophée Fédéral GAc/TR-TU 55
- Championnat de France par unités GAc 56
- Championnat de France & Trophée Fédéral AER 57
- Trophée Fédéral par équipes GAM
  Trophée Fédéral par équipes et Championnat de France par équipes GAc 59
- Trophée Fédéral TeamGym ~~et TR-TU~~
  Trophée Fédéral TR-TU et Championnat de France (Nationale B) TR 61
- Championnat de France TeamGym 63
- Championnat de France et Trophée fédéral Parkour 65

CONTACTS UTILES *67*

Introduction

Le cahier des charges des compétitions nationales a pour objet de préciser les modalités d'organisation et de déterminer la répartition des charges entre le comité d'organisation local (COL) et la Fédération Française de Gymnastique (FFGym). Il est applicable à compter du 1er septembre de la saison en cours.

Le cahier des charges se présente en deux parties : l'une générale applicable à l'ensemble des compétitions, toutes disciplines confondues, l'autre spécifique, reprenant pour chaque compétition les spécificités techniques.

En fonction de l'évolution des réglementations et des obligations contractuelles de la FFGym, le cahier des charges ne pourra être modifié qu'après approbation du Comité Directeur de la FFGym.

Les modifications ainsi apportées prendront effet à compter du 1er janvier de l'année suivante sauf décision particulière du Comité Directeur de la FFGym.

Abréviations

AER – Aérobic

AIFFGym - **A**ssociation des **I**nternationaux **F**rançais de **G**ymnastique

AJNI - Amicale des **J**uges **N**ationaux et **I**nternationaux

CDOS - Comité **D**épartemental **O**lympique et **S**portif

CIO - Comité **I**nternational **O**lympique

CNOSF - Comité **N**ational **O**lympique et **S**portif **F**rançais

CNS - Commission **N**ationale **S**pécialisée

CROS - Comité **R**égional **O**lympique et **S**portif

CTOS - Comité **T**erritorial **O**lympique et **S**portif

CTS - Conseiller **T**echnique **S**portif

DTN - Direction **T**echnique **N**ationale

FIG - Fédération **I**nternationale de **G**ymnastique

GAc - Gymnastique **Ac**robatique

GAF - Gymnastique **A**rtistique **F**éminine

GAM - Gymnastique **A**rtistique **M**asculine

GPT - Gym **P**our **T**ous

GR - Gymnastique **R**ythmique

INF - Institut **N**ational de **F**ormation

KAC - Kiss **A**nd **C**ry

RTF - Représentant **T**echnique **F**édéral

SACEM – Société des **A**uteurs**, C**ompositeurs et **É**diteurs de **M**usique

SAMU - Service d'**A**ide **M**édicale d'**U**rgence

SDIS - Service **D**épartemental d'**I**ncendie et de **S**ecours

SPRÉ - Société pour la **P**erception de la **R**émunération **É**quitable

TR-TU - **Tr**ampoline-**Tu**mbling

TSA - Trampoline & **S**ports **A**crobatiques

PK - **P**ar**k**our

EG - European **G**ymnastics

I. Partie générale

1. Organisation générale

Fiche - Candidature à l'organisation d'une compétition nationale

Seule une structure fédérale (association affiliée, comité départemental, comité régional) détenant la personnalité juridique peut organiser une compétition nationale. Elle doit présenter sa candidature au siège fédéral.

Le responsable du COL est soit le Président de l'Association support soit une personne désignée à l'issue d'une délibération de l'instance dirigeante de celle-ci.

La procédure de candidature :

Étape 1 : envoi d'une lettre d'intention de candidature par le COL. L'instruction de la candidature débutera à réception de la lettre.

Étape 2 : envoi du dossier de candidature complet (cf. annexe 1). Celui-ci doit comporter l'avis du Comité Départemental et du Comité Régional du ressort territorial du candidat, ainsi qu'un courrier de la ville ou de la structure d'accueil attestant la disponibilité de l'installation à la date de la compétition telle que mentionnée dans le calendrier fédéral.

Seuls les dossiers complets seront présentés, après instruction, au Bureau Fédéral pour la désignation des organisateurs.

Fiche - Relations FFGym / COL

Travaux préparatoires

La FFGym désigne une ou plusieurs personnes chargées de l'instruction de la candidature puis du suivi de la préparation de la compétition.

À cet effet, elles contrôlent l'état et l'avancement des travaux et fournissent les renseignements nécessaires, tant administratifs que techniques. Elles pourront également assister aux réunions du COL. Afin de mener à bien l'organisation de la compétition, le COL communique à la FFGym les dates et comptes rendus des réunions préparatoires.

Les relations entre la FFGym et le COL sont formalisées dans une convention (cf. annexe 2).
Cette convention complète le présent cahier des charges et précise les spécificités liées à la compétition, notamment financières.

Fiche - Développement Durable

Le CNOSF déploie une nouvelle version du label « Développement Durable, le Sport s'engage® »

Ce label comprend 34 critères (13 obligatoires, 14 critères dits classiques permettant de structurer un plan d'action et de progresser et 7 critères bonus qui valorisent des actions fortes), répartis-en 6 axes d'actions :

- Une gouvernance responsable et durable (fonctionnement, communication et partenariats)
- L'épanouissement social et professionnel des parties prenantes (volet RH et sensibilisation au DD)
- Le respect et l'implication des participants et des spectateurs (mesures sociales, sécuritaires et sanitaires de la manifestation sportive)
- La protection de l'environnement (y compris pour les événements en intérieur)
- Le respect des règles et des valeurs éthiques (transparence, lutte contre les dérives, intégration des valeurs éthiques, sociales et environnementales)
- L'ancrage territorial et l'héritage (solidarité et développement local)

La FFGym s'appuie sur le label du CNOSF « Développement Durable, le Sport s'engage® » et demande à **chaque Comité d'Organisation Local de s'inscrire dans les 13 critères obligatoires de ce label indiqués ci-après** :

1. Formaliser dans un document les principes, engagements et/ou actions écoresponsables de l'événement, en lien avec la politique de la structure organisatrice et le projet DD fédéral

2. Utiliser les nouvelles technologies, la visioconférence, les supports dématérialisés et autres outils digitaux lors de l'organisation et du déroulement de l'événement (maitrise de l'empreinte numérique et les impressions, et déplacements)

3. Mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue de la manifestation en définissant les critères et les moyens d'évaluation des actions (retour des participants aux actions DD) pour illustrer une amélioration dans le temps

4. Sensibiliser et mobiliser les acteurs aux enjeux et actions DD de l'événement

5. Sensibiliser les participants au DD et les inciter à changer de comportement en inscrivant le DD dans le règlement de la manifestation en publiant un code ou guide du participant

6. Promouvoir l'engagement des bénévoles

7. Prendre en compte le bien-être, la santé et la sécurité des acteurs dans la planification de l'événement (gestes barrières, hygiène, bruit, température, qualité de l'air, dialogue, …)

8. Rendre les installations accessibles à tous (PSH, seniors, jeunes, …)

9. Pensez à l'accessibilité et veiller à limiter les déplacements, favoriser les mobilités durables

10. Limiter, trier, valoriser et recycler les déchets

11. Proposer une offre d'alimentation responsable et lutter contre le gaspillage alimentaire

12. Mener des actions de sensibilisation envers les sportifs afin de lutter contre le dopage, les violences sexuelles et la discrimination dans le sport

13. Organiser l'événement de manière à laisser un héritage positif et durable (retombées économiques, animation du territoire, …) et mettre en place des programmes extra sportifs et conviviaux (culture, sensibilisation, éducation, …)

Pour aller plus loin, Le COL peut candidater officiellement au label du CNOSF.

Ce label a été retravaillé pour proposer des paliers d'évolution, et pour se rapprocher de critères inscrits dans la Charte du Ministère pour les événements internationaux.

L'obtention de ce label permet de confirmer l'engagement du COL pour un événement écoresponsable, solidaire et vertueux, respectant des critères environnementaux, sociaux, économiques, éthiques et de gouvernances.

Pour cela, le CNOSF, à travers sa plateforme RSO et son site dédié, vous accompagne dans cette démarche :

- Le site du label du CNOSF pour comprendre la démarche et déposer un dossier : https://label-dd.franceolympique.com/
- La plateforme RSO comprenant des exemples d'actions et des outils de communication : https://rso.franceolympique.com/

Des personnes ressources sont à votre écoute dans les CDOS et CROS, mais également la Direction Clubs, Territoires Développement de la FFGym.

Fiche - Affaires financières

Budget

Le COL soumet à la FFGym :

a) Lors de sa demande de candidature, un budget (cf. annexe 1) faisant clairement apparaître les recettes et les dépenses de quelque nature qu'elles soient (espèces – subventions – échanges marchandises – prêts – locations gratuites ou non).

b) Au plus tard 3 mois après la manifestation, le COL fera parvenir à la Fédération, un bilan financier définitif et détaillé qui prendra en compte la totalité des dépenses engagées et éventuellement restantes à engager ainsi que la totalité des recettes perçues ou restant à percevoir.

Le bilan devra impérativement faire apparaître une colonne « montant prévisionnel » et une colonne « montant réalisé » comme spécifié sur le modèle joint en Annexe 1. D'autre part, il devra être accompagné des justificatifs de recettes et de dépenses d'un montant supérieur à x euros

Recettes

La Fédération étant propriétaire des droits TV et commerciaux des manifestations nationales sous son égide, le COL ne pourra en aucun cas vendre pour son compte ou pour celui de la FFGym, une quelconque partie de ces droits sans en avoir été préalablement et expressément autorisé par écrit.

Toutes les autres recettes conformes à la réglementation en vigueur sont réputées acquises au COL.

Les aides, prestations et autres avantages en nature de quelques origines qu'ils soient (partenaires, sponsors, collectivités territoriales) devront être valorisés dans les budgets et le bilan financier.

Dépenses

Les dépenses sont définies par tous les frais d'organisation résultant d'obligations légales, réglementaires, sécuritaires « contractuelles et nécessaires » à la bonne réalisation de l'événement conformément au Cahier des Charges et à la convention entre la FFGym et le COL.

Déficit ou Excédent d'exploitation

Sauf cas de force majeure, le COL assume le risque financier de la manifestation. À ce titre, il conservera la totalité de l'excédent dans le cas d'un résultat bénéficiaire ou couvrira la totalité de la perte dans le cas d'un résultat déficitaire.

Frais à la charge du COL / FFGym

Charge COL	Charge FFGym
▪ Les juges désignés par la FFGym - Frais de déplacement (suivant le barème FFGym en vigueur, CF. annexe 6) - Frais de séjour (selon convention) • Les responsables du déroulement désignés par la FFGym (suivant le barème FFGym en vigueur, cf. annexe 6) : - Frais de déplacement (suivant le barème FFGym en vigueur, CF. annexe 6) - Frais de séjour (selon convention) • Responsable des outils compétitifs - Frais de déplacement (suivant le barème FFGym en vigueur, CF. annexe 6) - Frais de séjour (selon convention) • Les officiels, la DTN (prévus au tableau de prise en charge) - Frais de séjour • Autres personnels conformément aux contrats (fournisseurs matériel) : - Frais de séjour • Personnel du prestataire informatique selon la convention : hébergement et repas aux tarifs négociés par le COL, si possible dans le même hôtel que les convoqués FFGym et en chambre individuelle. - Frais de séjour ▪ Frais découlant de l'organisation de la compétition et concernant les installations, équipements etc…, ▪ Frais concernant la décoration, la promotion, la signalétique, les éditions, les affiches, les tracts, ▪ Salaires et charges sociales et fiscales du personnel éventuellement engagé, ▪ Transport sur place des personnes convoquées et divers personnels (Transport), ▪ Indemnités versées aux jurys, responsables du déroulement et responsables des outils compétitifs désignés par la FFGym (suivant le barème FFGym en vigueur, cf. annexe 6), ▪ Frais de billetterie, cartes permanentes, badges etc…, ▪ Frais d'administration et de télécommunication (poste, téléphone, lignes informatiques, internet, presse, etc.) selon les besoins définis en annexe, ▪ Frais pour la réception des officiels, soirées etc…, ▪ Indemnités pour dommages causés aux terrains et installations, pour remise en état, ▪ Frais d'assurance complémentaires, ▪ Frais médicaux et paramédicaux : médecins, masseurs-kinésithérapeutes du COL, secouristes, ▪ Frais des prestataires de services engagés par le COL, ▪ Frais inhérents aux dispositions contractuelles des différents partenaires de la FFGym, notamment les frais d'éclairage selon les indications des chaînes TV, ▪ Frais de sonorisation (location de matériel sono), ▪ Frais de reprographie, ▪ Redevances SACEM. **Tous autres frais et taxes exigibles par la loi.**	▪ Travaux internes en relations avec la préparation de la compétition, ▪ Convocations des jurys et responsables du déroulement, ▪ Frais de déplacements (suivant le barème en vigueur, CF. annexe 6) des officiels et de la DTN. ▪ Frais de déplacements et de séjour du personnel de la DCEM. ▪ Frais de mission des délégués de la FFGym, ▪ Frais de séjour et déplacement des personnes officielles, invitées ou désignées par la FFGym, en dehors des quotas définis dans la convention, ▪ Frais de récompenses, conformément au Cahier des Charges (Récompenses), ▪ Participation forfaitaire à la couverture médicale en cas de surveillance de la compétition par un médecin, selon le barème en vigueur (annexe 3), ▪ Produits paramédicaux et dispositifs utilisés pour ceux-ci (budget limité **à définir avant la compétition** et sur présentation d'un devis puis d'une facture) - (annexe 3), ▪ Assurance responsabilité civile de la manifestation + biens confiés (matériel sportif prêté par la FFGym et mis à disposition par le pool des fournisseurs) + informatique, ▪ Prestation informatique en dehors des frais d'installation des réseaux électriques nécessaires, d'abonnements et des consommations électriques en charge du COL, ▪ Mise à disposition du matériel sportif, selon la convention, ▪ Le COL peut se voir attribuer une subvention fédérale calculée forfaitairement (aide fédérale facultative). Elle sera versée au COL après réception de la convention signée et fourniture **d'une facture du montant total de la subvention**, selon l'échéancier suivant : ↳ 50% du montant total 1 mois avant la manifestation, ↳ Le solde après la manifestation sur présentation du bilan moral et financier et sous réserve du respect de la convention et en l'absence d'incident. ▪ Frais de production de retransmission TV éventuelle sur chaîne nationale,

Cette liste est indicative mais n'est pas exhaustive, d'autres frais peuvent se greffer sur l'organisation de la compétition

Fiche - Médicale

Surveillance médicale

Il appartient au COL d'assurer la sécurité des participants et du public. Il est de sa responsabilité de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir leur sécurité à tout moment.

La commission médicale rappelle que la gestion des accidents relève des prérogatives des médecins et des secouristes. Les autres professionnels de santé ou d'accompagnement des gymnastes peuvent apporter leurs compétences suivant les besoins du COL, mais n'ont pas les prérogatives leur permettant d'assurer la sécurité de l'évènement (notamment la traumatologie).
Pour organiser la surveillance médicale, le COL doit se rapprocher, en amont (dès l'attribution de l'évènement), du médecin fédéral. Contact : pierre.billard@ffgym.fr

1- Le COL doit informer, préalablement à la compétition, les autorités et structures médicales locales (SDIS, SAMU, Hôpitaux/Cliniques/sécurité civile…) du déroulement de la compétition, du nombre de personnes attendues, éventuellement de leur qualité et d'éventuels risques propres au type de compétition et à la discipline.

2- Le COL doit disposer, sur les lieux de la compétition :
   - d'un espace aménagé et réservé, avec la possibilité de fabriquer et de conserver de la glace, permettant d'accueillir les blessés ;
   - de matériel de secours permettant d'assurer les premiers soins ;
   - de l'installation d'un ou de défibrillateur(s) cardiaque(s) automatique(s) externe(s) situé(s) à accès rapide du public et des participants ;
   - d'un moyen de communication permettant d'alerter rapidement les services de secours (article R. 322-4 du code du sport) ;
   - d'une liste à disposition et à vue permanente des organisateurs de plusieurs services (pompiers, SAMU…) permettant le transport organisé et adapté du blessé dans les conditions les plus rapides.

Le COL devra ainsi étudier au préalable les moyens de secours les plus performants et le meilleur cheminement pour pouvoir accéder rapidement au lieu de la compétition et au blessé.

Participation financière FFGym :

- Participation forfaitaire pour les charges du secteur médical, selon le barème en vigueur, sur présentation des factures et des rapports médicaux (certificat descriptif initial pour la déclaration d'accident).
  - Barème en cas de présence d'un médecin = 500 €/jour : si compétitions simultanées sur plusieurs sites, le forfait pourra être multiplié sur demande préalable du COL, après avis favorable du médecin fédéral.
  - Barème en cas d'absence de médecin et si présence d'un personnel paramédical (non-médecin, c'est à dire kiné, infirmier) = 200€/jour. Pour rappel, ces professionnels n'ont pas les prérogatives pour intervenir sur l'accidentologie (traumatologie).

- L'utilisation de ce forfait est destinée à la prise en charge des indemnisations des professionnels de santé (Médecin/kiné/IDE ou des secouristes) suivant la règle de répartition définie par le COL (pouvant tenir compte des amplitudes horaires, des compétences mobilisées…)

- Produits paramédicaux et dispositifs utilisés pour la couverture médicale de la compétition : faire parvenir un devis qui devra être validé préalablement par le médecin fédéral, puis remboursement sur présentation d'une facture (budget limité **à définir avant la compétition).**

- En cas de médicalisation de la compétition, le médecin doit être présent sur toutes les séquences d'échauffement et de compétition définies par la FFGym. Il doit pouvoir être joignable à tous ces moments dédiés à la pratique compétitive.

Contrôles antidopage

Le COL doit prévoir la mise à disposition de locaux appropriés au contrôle antidopage. Ils comprennent deux espaces :

- Une pièce de prélèvement du type vestiaire avec toilettes à l'intérieur ;
- Une salle d'attente si possible communicante.

Par ailleurs, en application de l'article R. 232-56 du code du sport, le COL devra prévoir la présence d'escortes dont le nombre est en rapport avec le nombre et le moment des contrôles.

Avant chaque compétition, la FFGym désignera un délégué fédéral au contrôle antidopage. En cas d'absence ou d'impossibilité de celui-ci, la FFGym devra désigner une personne pour le remplacer.

Le COL s'assure que la personne chargée du contrôle antidopage est accueillie dans les meilleures conditions et accréditée pour circuler librement en toutes zones et la met en contact avec le délégué fédéral désigné à cet effet.

Les contrôles pouvant se terminer bien après la fin de la compétition, le COL veillera à ce que toutes les dispositions soient prises afin que le délégué fédéral, les escortes, la personne chargée du contrôle et les gymnastes désignés soient pris en charge dans les meilleures conditions.

https://ressources.afld.fr/le-miniguide-des-escortes/

Fiche – Assurance

Responsabilité civile de l'organisateur

L'assurance fédérale dont bénéficie le COL, comme structure affiliée ou déconcentrée de la FFGym, contient cette garantie.

Une assurance complémentaire n'est donc pas à souscrire.

Assurance du matériel

Le **matériel gymnique** mis à disposition du COL par la FFGym est déjà assuré par ses soins.

Tout autre matériel, gymnique ou non qui sera prêté, loué ou mis à disposition du COL par un tiers (dont le matériel mis à disposition par Gymnova/Brick) est assuré par le contrat fédéral dans la limite de 250 000€ de valeur de matériel.

Sont considérés comme des tiers pars exemple les associations affiliées, les comités départementaux, régionaux, les communes, etc…

Au-delà de 250 000€ de valeur de matériel, une garantie complémentaire devra être souscrite par le COL.

Assurance des bénévoles

Les bénévoles non licenciés sont couverts par l'assurance Responsabilité Civile du COL et leur assurance atteinte corporelle personnelle.

Le COL s'il le souhaite peut souscrire une assurance atteinte corporelle pour les bénévoles à l'occasion de la manifestation, s'il le souhaite.

Les bénévoles licenciés bénéficient des garanties d'assurance attachées à la licence (responsabilité civile et atteinte corporelle). Une assurance complémentaire n'est donc pas à souscrire.

https://moncompte.ffgym.fr/Espace_pratique/Assurance

Assurance du personnel médical

La FFGym prend en charge dans le contrat de groupe fédéral l'assurance Responsabilité Civile professionnelle des médecins et personnel paramédical intervenant lors des compétitions.

Fiche – SACEM

La diffusion de musiques lors des compétitions fait l'objet d'une redevance auprès de la SACEM

Afin de bénéficier de l'autorisation de diffusion, la FFGym a négocié un protocole avec la SACEM comprenant des tarifs spécifiques : protocole du 29 janvier 2024.

Afin de bénéficier de ces tarifs, le COL doit :

1 – au moins 15 jours avant la compétition, conclure avec la délégation régionale SACEM territorialement compétente, **un contrat général de représentation.**

2 – fournir, après la compétition, tous les éléments permettant à la SACEM de calculer les redevances et notamment la liste des musiques diffusées et le montant des recettes.

Les tarifs varient en fonction de la discipline pratiquée, de la capacité de l'enceinte sportive et du tarif de la billetterie.

https://moncompte.ffgym.fr/Espace_pratique/Sacem

Fiche - Accueil des participants

La FFGym adressera au COL les documents qui devront être complétés pour être mis en ligne sur le mini- site de la compétition.

Permanence d'accueil

Elle sera située proche des salles de compétition, avec des possibilités de parking, afin d'y effectuer les formalités suivantes :

- Remise de documents,
- Accréditations autorisant l'accès à certains lieux de la manifestation.

Documents remis par le COL

Chef de délégation - club	Convoqués et Invités de la FFGym
• Badges d'accréditation • Dossier d'information (invitations aux manifestations officielles, plans de ville et du site de compétition, programme et organigramme, liste des participants, informations diverses)	• Badges d'accréditation • Autorisation de parking (si possible surveillé) • Tickets repas (différentes couleurs ou autre) • Coordonnées du ou des hôtel(s) officiel(s) • Dossier d'information (invitations aux manifestations officielles, plans de ville et du site de compétition, programme et organigramme, liste des participants, informations diverses, tickets de transport en commun)

Accréditations remises dès l'arrivée

Officiels et déroulement	
Convoqués par la FFGym	• Officiels, juges, responsables du déroulement, personnel fédéral
Autre	• Personnel des prestataires, sponsors et fournisseurs, Invités d'honneur, représentant de la presse (sur présentation de la carte professionnelle) et membres du COL
Participants	
Toutes compétitions	• 1 accréditation par gymnaste participant • Accréditations « entraîneur » selon la règlementation technique de la discipline et les informations sur le mini-site de la compétition • 1 ou plusieurs accréditations « juge » selon la règlementation technique • 1 accréditation pour 1 dirigeant • 1 accréditation pour 1 personnel médical autorisé sur présentation de sa carte professionnelle

Entrées (sur présentation de la pièce officielle justificative)

Entrée gratuite	Entrée tarif réduit *(tarif licencié)*
• Membres du Comité Directeur FFGym • Conseillers Techniques Sportifs, Techniciens Fédéraux et membres des Commissions Nationales Spécialisées • Membres honoraires FFGym • Membres de l'AIFFGym (hors CF Elites) * • Personnel fédéral • Invités de la Fédération • Membres de l'AJNI (hors CF Elites) * • Consultants techniques FFGym • Porteurs de cartes CNOSF, Ministère chargé des Sports • FIG et EG • Membres du CIO • Parents des gymnastes des équipes de France ***Sur demande*** (par société et par jour) • 5 Invitations pool des fournisseurs • 10 Invitations partenaire textile FFGym • 5 Invitations partenaires FFGym	• Licenciés non-participants, sur présentation de leur licence • Accompagnateurs de personnes bénéficiant d'une entrée gratuite • Personnels des entreprises ayant contracté des accords commerciaux avec la Fédération • Licenciés d'autres fédérations en fonction des accords passés avec celles-ci (par exemple convention UNSS)

*Pour tous les Championnats de France Elites le nombre de places sera limité. La demande doit être une collective et être faite auprès du siège de la FFGym.

Une attention toute particulière est demandée pour les invités du COL. Les invitations doivent leur être envoyées deux semaines au moins avant la date de compétition afin que les invités puissent confirmer leur présence. Le siège fédéral doit être informé de la venue des personnalités locales.

Une personne pourra les accueillir et les diriger vers les places réservées. Un "salon VIP" peut leur être réservé et les résultats peuvent y être affichés au fur et à mesure des concours.

Billetterie

Si les billets sont imprimés, le logo de la FFGym doit y figurer.

La billetterie est dorénavant assujettie à la TVA au taux de 5,5%.

Il est toutefois possible pour les organisateurs de bénéficier d'une exonération dans le cadre de la franchise particulière pour les activités lucratives accessoires (dans la limite d'un montant de recettes commerciales accessoires n'excédant pas 80011 € HT en 2025).

Dans ce cas, une déclaration d'existence et d'identification est à effectuer auprès des services fiscaux.

Si le montant de la franchise est dépassé, une déclaration et le paiement de la TVA sont à effectuer.

L'organisateur devra indiquer le tarif détaillé des entrées (en particulier si la salle doit être vidée et remplie à nouveau pour une session particulière) dans son dossier COL.

Réception

Une réception sera organisée par le COL, en adéquation avec l'organigramme de la compétition défini par la FFGym, en présence des dirigeants, officiels de la FFGym et les personnalités locales (horaire et lieu à communiquer le plus tôt possible à la FFGym).

Hébergement

La FFGym communique au COL la liste des officiels, jurys, responsables du déroulement, personnels de la Fédération et de ses prestataires, ainsi que la prise en charge de chacun annexée à la convention.

Le logement est assuré en hôtels 3*** minimum (ou assimilés), obligatoirement en chambres individuelles (single) pour les officiels, personnels FFGym et prestataires.

Pour les responsables du déroulement et les juges, la priorité est donnée au logement en chambre simple en hôtel de catégorie économique (type ibis budget). En fonction du nombre de convoqués et des disponibilités locales, possibilité d'hébergement en chambre twin (obligatoirement des personnes de même genre avec 2 lits) en hôtel*** (ou assimilés).

Il appartient au COL de prendre directement contact avec le fournisseur de matériel afin de fixer les conditions d'hébergement de ses techniciens.

Restauration

Le COL prévoit les repas (boissons comprises), avec au moins un plat chaud dans la mesure du possible sur le lieu de compétition. En cas d'éloignement, le COL devra prévoir des navettes.

La consommation d'alcool lors des finales nationales à l'occasion des réceptions, repas et cocktails est interdite. Cette interdiction ne s'applique pas aux repas organisés à la fin des épreuves compétitives.

Les officiels, responsables du déroulement et jurys bénéficient d'une salle à part ou d'un espace délimité.

Suivant l'organigramme, le COL devra prévoir de servir le repas après la compétition.

Transport de / à la gare ou aéroport

À défaut de transport en commun public, le service de transport est coordonné et pris en charge par le COL, pendant la durée du séjour des personnes convoquées par la FFGym aux conditions suivantes :

- Transferts de la gare ou l'aéroport le plus proche au lieu d'hébergement ;
- Déplacements du lieu d'hébergement au site de compétition et réunions officielles.

Fiche – Communication

Un correspondant presse et communication local doit être désigné par le COL pour assurer la promotion de la compétition et communiquer avec le siège fédéral de l'avancement de l'organisation. Celui-ci travaillera en étroite collaboration avec la Direction Communication. La FFGym prendra toutes les mesures utiles pour seconder le COL dans la diffusion de l'information aux médias ainsi qu'aux clubs et licenciés.

Site internet

Les informations de type « compétitions nationales » sont diffusées par la FFGym en amont et au lendemain de la compétition via ses canaux (site web, newsletter, réseaux sociaux).

Chacune des finales nationales bénéficie d'un mini-site dédié développé par la Direction Communication, Evénementiel et Marketing de la FFGym. Le COL doit transmettre les informations pratiques à cette Direction pour alimenter ce mini-site.

A noter : Les mini-sites sont conçus pour répondre aux attentes des clubs et gymnastes concernés. Aussi, il n'est pas autorisé pour le COL de créer un autre site internet en parallèle. Dans l'hypothèse où une billetterie en ligne serait mise en place par le COL, le lien de celle-ci sera intégré sur le mini-site.

Les résultats seront accessibles au cours de la compétition sur le site https://live.ffgym.fr. Les résultats définitifs seront mis en ligne sur le site https://resultats.ffgym.fr à l'issue de la compétition.

Relations presse

- **Le dossier de presse**

Le dossier de presse sera réalisé par le COL et prendra en compte, à minima, les informations données ci-dessous.

À noter : Pour les finales nationales Élite, la Fédération réalise le dossier de presse en collaboration avec le correspondant presse et communication local.

Contenu générique du dossier de presse :

- L'édito du Président du COL,
- Le mot du Président de la FFGym,
- Le mot de présentation du club organisateur,
- La présentation de la compétition et des règlements techniques qui la régissent,
- Les programmes, billetterie et informations pratiques,
- La rétrospective des résultats des éditions précédentes,
- La liste des partenaires de la FFGym et locaux,
- Le lien vers le formulaire d'accréditation Presse (disponible depuis la rubrique "presse" du mini- site dédié),
- Le contact du correspondant presse local (nom + numéro de téléphone portable + mail).

Le dossier de presse sera envoyé dix jours avant la compétition par le COL à la presse locale régionale, une relance peut être faite deux jours avant la compétition. Pour les finales nationales Élite, le dossier de presse est envoyé par la FFGym.

- **La conférence de presse**

L'organisation d'une conférence de presse est laissée à l'initiative du COL. Cependant, elle est **obligatoire** pour les finales nationales télévisées. Le COL devra informer la FFGym deux mois à l'avance de la date souhaitée pour la conférence de presse.
Attention, celle-ci ne doit pas être trop en amont de la compétition : idéalement, 5 jours avant la compétition. **Les journalistes doivent recevoir leur invitation à la conférence de presse 3 semaines avant la date retenue et un rappel (mail + téléphone) la veille.**

Le correspondant presse local sera présent durant la conférence de presse et doit distribuer le dossier de presse en version papier. Un membre du Comité Directeur de la FFGym ou un membre de la Direction Technique Nationale pourront représenter la Fédération.

À noter : Prévoir un maximum de 5 journalistes.

Accréditation presse

- **En amont**

Le formulaire d'accréditation est disponible sur le mini-site de chaque compétition. **Tous les journalistes et photographes doivent impérativement passer par ce formulaire pour s'accréditer.** Une semaine avant la manifestation, la FFGym communique au COL la liste finale des journalistes et photographes validés.

L'accréditation des photographes non munis d'une carte de presse est conditionnée à la détention d'une licence à la FFGym en cours de validité et à la présentation d'une copie du bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de trois mois.

A noter : Le COL peut également recevoir des demandes de journalistes et/ou photographes. Il doit, de fait, les rediriger vers le mini-site pour remplir le formulaire et ainsi avoir un fichier à jour.

- **Le jour J**

Le correspondant presse et communication local doit recevoir les journalistes et leur remettre le badge d'accréditation - presse. Il doit faciliter et assurer les bonnes conditions de travail des médias.

Sur le site de la compétition, seuls les journalistes et photographes munis d'une carte de presse pourront être accrédités en dernière minute et devront impérativement être inscrits sur le fichier accréditations.

Les photographes non munis d'une carte de presse ne pourront pas être accrédités le jour de la compétition. Leur accréditation devra être acceptée dans un délai d'une semaine maximum avant la compétition.

Important : toute personne possédant une carte de presse a libre accès en tribune et salle de presse.

Il faut impérativement prévoir un espace de travail presse strictement réservé aux journalistes et/ou aux photographes. *Prévoir un maximum de 5 journalistes. Le nombre de photographes accrédités est déterminé proportionnellement à l'ampleur de la compétition.*

Les bonnes conditions de travail pour les journalistes sont un atout complémentaire pour la promotion de notre discipline (une collation peut être appréciée).

- **Après la compétition**

Le COL doit impérativement envoyer la liste finale des journalistes et photographes présents à finalesnationales@ffgym.fr pour assurer un suivi des participations et des retombées médias.

Gestion des photographes / procédure photographe (cf. annexe 11)

Il est indispensable d'avoir une gestion rigoureuse des photographes pour des questions à la fois d'utilisation des images et de bon déroulement de la compétition.

Tous les photographes non-officiels seront circonscrits à des zones prédéfinies en amont par le COL et validées par la FFGym, ils seront dotés d'une chasuble numérotée qu'ils devront rendre après la compétition.

La FFGym pourra, si elle le souhaite, désigner un ou plusieurs photographes officiels. Le COL pourra également désigner **un photographe local** officiel après accord de la FFGym. Pour la promotion de la Finale nationale, ce dernier devra envoyer des photos libres de droit à la Direction Communication de la FFGym, pour une éventuelle publication dans les supports fédéraux par mail à : finalesnationales@ffgym.fr. Le COL doit veiller à ce que toutes photos transmises à la FFGym, pour une parution dans tous les supports, soient libres de tout droit d'exploitation.

Pour ces photographes officiels, le correspondant local presse et communication du COL donnera libre accès au plateau de compétition, dans le respect du bon déroulement des épreuves sportives. Ces personnes devront être **dotées de chasubles spécifiques et d'un brassard,** fournies par la FFGym. Le COL sera chargé de la distribution et de la récupération des chasubles (voir la procédure détaillée en annexe).

L'organisateur signalera obligatoirement et immédiatement à la FFGym tout comportement contestable d'un photographe dont il aurait eu connaissance. A défaut, une procédure disciplinaire pourra être engagée par la FFGym à son encontre. L'organisateur effectuera également, si le manquement le justifie et conformément aux articles 434-1 et 434-3 du code pénal, un signalement auprès des autorités judiciaires et administratives compétentes.

A noter : L'utilisation des flashes est interdite en compétition.

Attention : pas de photographes en salle d'échauffement ni en salle d'entraînement.

Les photos doivent être utilisées dans le cadre d'un usage strictement professionnel, elles ne peuvent en aucun cas être commercialisées.

Cet espace de travail presse sera équipé de :

- Tables ou pupitres avec une bonne visibilité sur le plateau de compétition,
- Branchements électriques pour les ordinateurs portables des journalistes,
- Connexion Internet filaire (Wifi si possible).

Conséquemment, nous attirons votre attention sur la responsabilité de l'organisateur vis-à-vis des questions relatives à l'exploitation de l'image des gymnastes, en dehors du cadre du droit à l'information qui ne concerne que les photographes de presse accrédités.

En outre, le COL ne pourra conclure qu'avec **un seul** photographe une convention lui permettant d'avoir un emplacement pour présenter et vendre les clichés réalisés sur le site de la compétition. Ce photographe ne pourra vendre les clichés individuels réalisés le jour de la compétition qu'aux personnes représentées sur les clichés, ou à leur représentant légal si celles-ci sont mineures.

Pour ce qui concerne la vente des clichés postérieurement à la compétition, le photographe doit s'engager à faire au mieux, avec les outils dont il dispose, pour limiter l'accès et la vente des photos individuelles aux seules personnes représentées sur les clichés ou à leur représentant légal.

Afin de vous aider dans la mise en œuvre de cette opération, si vous aviez choisi de la mener, vous trouverez, en annexe 4, une convention type réglant les différents aspects de cette collaboration. Nous vous invitons vivement à l'utiliser.

Radio

Le COL pourra établir des contacts avec des stations locales de radio en vue d'un accord sur la couverture promotionnelle de l'évènement. Le COL pourra permettre à une station locale de bénéficier de l'exclusivité en ce qui concerne les actions promotionnelles précédant la manifestation. La couverture journalistique pendant et après l'évènement ne fait l'objet d'aucune exclusivité dans le respect du droit à l'information.

Streaming

Les droits média et commerciaux de l'ensemble des compétitions nationales organisées par la FFGym appartiennent à la Fédération.

Dans ce contexte toute captation/diffusion en direct est soumise à l'accord préalable de la FFGym.

Chaque année, plusieurs compétitions sont produites et diffusées par la FFGym tout au long de la saison. Il s'agit principalement des finales des championnats de France Élite. Lorsque que la Fédération ne réalise pas de captation, le COL, sous réserve des modalités prévues plus haut, conserve la possibilité d'assurer une production de l'événement et de bénéficier d'une diffusion de la compétition sur la plateforme Ma Gym TV, sous réserve d'avoir préalablement obtenu l'accord de la FFGym.

Convention type COL / Photographes professionnels (cf. annexe 4)

Des photographes professionnels, de plus en plus nombreux, proposent aux organisateurs des finales nationales de la Fédération Française de Gymnastique une collaboration portant sur la vente de photographies aux participants.

Cette action, qui n'est pas dénuée d'intérêt, doit se situer dans le respect du droit à l'image des personnes et du cahier des charges fédéral.

Fiche - Éditions

La charte graphique

- Le COL s'engage à respecter la charte graphique établie par la FFGym.

https://moncompte.ffgym.fr/Espace_pratique/Communication/Charte_FFGym

- Les logos des partenaires institutionnels éventuels (collectivités locales) ainsi que des entreprises commerciales (après avis de la FFGym et en fonction des partenariats nationaux), seront placés dans le bandeau bleu prévu à cet effet. Les logos pourront figurer sur les éditions de promotion selon l'importance de leur implication dans l'organisation de la compétition.

Affiches, flyers

Les éditions sont à l'initiative et à la charge du COL. Celui-ci créera le visuel de promotion de la compétition, tout en respectant la charte graphique. Les logos des partenaires locaux ne devront pas entrer en concurrence avec ceux de la fédération.

Vous trouverez les bandeaux des partenaires de la Fédération à télécharger sur https://moncompte.ffgym.fr/Espace_pratique/Communication/Charte_FFGym

Sur l'affiche, sont à mentionner (dans la mesure du possible) :

- Le nom de la compétition
- La date
- Le lien
- Un contact (email / téléphone / site internet)

Pour toutes les compétitions, les visuels devront obligatoirement être validés par la FFGym – Direction Communication, Evènementiel et Marketing
Avant impression et diffusion, ils devront donc être transmis par mail à finalesnationales@ffgym.fr et communication@ffgym.fr.

Toute édition ou objet promotionnel que le comité d'organisation réalisera en complément pour la promotion de la compétition devra porter obligatoirement le logo de la Fédération Française de Gymnastique et un BAT devra être soumis à la FFGym avant toute impression.

Plaquette, programme

Si le COL décide d'éditer une plaquette programme, il devra obligatoirement réserver pour les partenaires de la FFGym :

- 1 page pour l'éditorial du Président de la FFGym,
- 1 page pour la FFGym et ses partenaires,
- 1 mention pour GYMNOVA.

Les visuels des publicités des partenaires fédéraux seront fournis par la Direction Communication à l'ensemble des COL sur demande à : finalesnationales@ffgym.fr.

Fiche - Marketing

Partenariat

Obligations contractuelles

Tous les contrats souscrits par la Fédération s'imposent aux organisateurs.

En aucune manière un contrat local ne pourra prévaloir sur un contrat fédéral, même si ce dernier est conclu postérieurement à la date de la signature de la convention FFGym/COL.

Le COL est tenu de faire apparaître cette clause de réserve sur tous les contrats qu'il envisage de conclure.

Par ailleurs, les décisions d'organisation qui pourraient engendrer des modifications d'application des différents contrats sont, dans tous les cas, prises par la FFGym.

Toute action de partenariat ou publicité (présence logo sur affiche, présence logo dans la salle…) pour une activité concurrente à celle des partenaires nationaux de la FFGym ne sera pas autorisée.

Secteurs concernés :

- Équipement gymnique - matériel
- Textile et chaussures de sport en général
- Banque / Assurance
- Média (télévision, radio, internet, vidéo)
- Technologique
- Secteur associatif

À la date d'édition du présent cahier des charges, les contrats ci-après nommés sont en vigueur :

- Le fabricant français de matériels gymniques : la société Gymnova
- Les équipementiers textiles FFGym : Errea, Artiligne, Quatro
- L'assureur partenaire de la Fédération : Groupama
- Application 3D : FB Curves 3D-Gym
- Association : Colosse aux Pieds d'Argile + 3018 e-enfance
- Matériel technique : Jolt / Brick

Dans tous les cas, si un contrat est signé par la FFGym au cours de l'année, cette dernière s'autorise le droit d'ajouter des secteurs à la liste ci-dessus.

Fournisseur de matériel gymnique : Gymnova

Obligations du COL

- Seul le fournisseur peut équiper une compétition nationale (salle de compétition et salle d'échauffement). Le COL devra respecter cette exclusivité totale (sauf accord express de la FFGym).

- Le COL s'engage à prendre en charge les frais utiles d'hébergement et de repas de **deux personnes** au maximum mandatées par le fournisseur depuis le déchargement du matériel jusqu'au départ de celui-ci. Cette prise en charge aura lieu dans les mêmes conditions de confort et d'horaire que les membres de la FFGym hébergés et nourris à ses frais.

Équipementier textile FFGym

(Vêtements, chaussures, accessoires et bagagerie de sport)

Les équipementiers textile FFGym pourront utiliser à des fins publicitaires et promotionnelles, le logo de la FFGym ainsi que la mention correspondant à leur titre : « fournisseur officiel, partenaire officiel de la FFGym ». Le COL devra respecter cette mention exclusive dans le cadre de la manifestation qu'il organise.

Stands

Le COL réservera à la FFGym des emplacements privilégiés sur le passage des spectateurs.

Ces emplacements pour des stands seront accessibles au public ayant déjà pénétré dans la salle. Nous préconisons, dans la mesure du possible, des espaces de 6 mètres x 3 mètres destinés à l'exposition et/ou à la vente de produits (validation définitive par la FFGym 2 semaines avant la manifestation). Chaque stand devra être équipé de 2 tables, 2 chaises, 1 prise électrique.

Stand institutionnel

La FFGym disposera d'un stand pour sa boutique officielle sur chaque compétition. La confirmation de la réservation de cet espace fera l'objet d'une demande préalable sous 30 jours.

Autres stands

- 1 stand d'exposition devra être mis à la disposition du fournisseur de matériel : Gymnova ;
- Si, au cours de la saison, la FFGym était amenée à signer avec un nouveau partenaire, le COL devrait mettre à disposition un espace supplémentaire.

Stands textiles et accessoires de gymnastique

3 stands textiles et accessoires de gymnastique sur la compétition dont :

- 2 stands réservés auprès de la Fédération ;
- 1 stand pour le COL. Il disposera au maximum **d'un** emplacement pour **1 stand** textiles et accessoires de gymnastique de son choix. **Le COL devra informer la FFGym 2 semaines avant de l'accord passé avec le fournisseur choisi pour ce stand.**
- Le partenaire équipementier textile technique de la FFGym bénéficiera d'une exclusivité sur les compétitions suivantes :
  - Championnat de France Elite GAM GAF
  - Trophée Fédéral par Equipes GAF
  - Championnat de France par Equipes B GAF
  - Finale du circuit national de Parkour

Lors des compétitions multidisciplinaires et sur demande express à la FFGYM le COL pourra solliciter la mise en place d'un second stand textile et accessoires de gymnastique. La demande doit être effectuée par mail à l'adresse finalesnationales@ffgym.fr.

Obligation :

- Fournir un plan d'implantation pour l'intégralité des stands à J-21 jours.

- Faire valider les produits dérivés de l'événement avant lancement en production (le logo de la FFGym doit figurer).

IMPORTANT : Nous vous prions d'informer **la Direction Communication, Evènementiel et Marketing** à l'adresse finalesnationales@ffgym.fr de toute signature d'un contrat de partenariat qui engendrerait une demande de stand ou de la visibilité dans la salle de compétition.

Publicité

Toute publicité pouvant porter atteinte à la santé ou à la moralité ne sera pas autorisée.

La publicité ne peut comporter que les éléments suivants :

- Nom de la société
- Un nom commun désignant un produit ou un service
- Une marque de fabrique (ou logo)
- Une indication ou un slogan se rapportant à la marque.

Publicité sur les agrès

La publicité sur les agrès est du domaine exclusif de la FFGym.

Publicité sur les annonceurs de notes

Les contrats de ce type seront traités par la FFGym.

Publicité sur les équipements individuels / Publicité sur les vêtements du personnel du COL

La publicité est autorisée à condition qu'elle reste discrète, et qu'elle ne rentre pas en concurrence avec les partenaires de la FFGym.

L'accord préalable (avec un Bon À Tirer) de la FFGym est indispensable et à traiter avec la Direction Communication, événementiel, marketing de la FFGym.

Stand photographe

Un stand commercial pourra être mis à la disposition d'un photographe du COL (se référer à la convention type). Ce dernier devra alors remettre gracieusement à l'organisateur les clichés (libres de droits) via clé USB ou lien internet réalisés pour un usage exclusivement interne au COL et à la FFGym.

Supports publicitaires

La FFGym dispose d'emplacements pour sa communication et celle de ses annonceurs privilégiés. Les visuels publicitaires ne doivent pas gêner la vision des spectateurs ni celle du jury lors de la compétition.

La répartition des emplacements publicitaires devra être effectuée de la manière suivante, sur l'ensemble des possibilités de présence visuelle des supports publicitaires :

Pour les manifestations non télévisées :

- 50 % pour les partenaires officiels de la FFGym, présences désignées en annexe : obligations contractuelles COL (partenaires FFGym),
- 50% pour le COL, pour les partenaires locaux.

Pour les manifestations télévisées :

- 60 % pour les partenaires officiels de la FFGym, présences désignées en annexe : obligations contractuelles COL (partenaires FFGym),
- 40% pour le COL pour les partenaires locaux.

Le COL devra faire parvenir une proposition d'implantation des visuels publicitaires, sur un plan de la salle, agrès positionnés 15 jours avant. Le plan définitif sera établi en concertation avec la FFGym sur le site. Le COL mettra à disposition de la FFGym, 4 personnes pour l'installation et le rangement des visuels durant la manifestation.

Activation

La FFGym en collaboration avec ses partenaires pourra organiser toutes formes d'opérations promotionnelles lors des compétitions nationales en accord avec le COL concernant l'organisation générale (séance d'autographes, jeu concours, animations…).

Sur chaque finale nationale, les partenaires équipementiers de la FFGym bénéficient d'un maximum de 10 places chacun de 1ere catégorie. La FFGym indiquera au COL le nombre de places souhaitées au plus tard 15 jours avant la date de la compétition.

La mise en place du dispositif validé en amont par la FFGym sera effectuée par les bénévoles du COL. À cet effet, le COL s'engage à mettre à disposition dans la salle de compétition des emplacements pour les partenaires suivants :

- 2 panneaux par équipementier textile (Errea et Moreau)
- 1 espace pour le fournisseur de matériel gymnique (Gymnova)
- Les visuels FFGym

NB. Les visuels FFGym et ceux des partenaires nationaux seront fournis par la FFGym et/ou le partenaire (fabrication à la charge des partenaires) qui sera chargée de la livraison et de la mise en place des visuels publicitaires des partenaires nationaux sur le lieu de l'événement en fonction du plan approuvé.

Publicités sonores et lumineuses

Elles ne doivent pas entrer en concurrence avec les partenaires nationaux FFGym. Le contenu des annonces devra être soumis à la FFGym pour validation.

PLV

La FFGym, via son prestataire logistique envoie sur toutes les finales nationales une flight case contenant un ensemble de produits (voir annexe 12). Ces éléments sont la propriété de la FFGym, et sont mis à disposition des COL afin d'habiller la salle dans le respect de la charte fédérale.

Le COL a la responsabilité de réceptionner et vérifier les produits en amont de l'évènement. Avant le début de la compétition, les éléments doivent être répartis sur la ou (les) salle(s) de compétitions. Un descriptif de montage et d'utilisation de l'ensemble des produits est présent à l'annexe 12. A la fin de la compétition, il appartient aux organisateurs de démonter soigneusement et de ranger correctement la PLV dans une flight case.

En cas de perte, casse ou vol d'un ou plusieurs éléments, constaté par le prestataire au retour de la box, les réparations ou les remplacements sont à la charge du COL

Nappes

La FFGym s'est dotée d'un ensemble de nappes par disciplines pour les tables de juges et la table de direction qui sont envoyées sur chaque compétition. Le COL doit s'assurer de la bonne mise en place de ces nappes sur les tables avant la compétition. Une fois la compétition terminée, le COL doit replier soigneusement l'ensemble des nappes et les ranger par paquet (à savoir deux nappes du même agrès/engins/disciplines) par sachet.

Le transport de la PLV, ainsi que celui des nappes se fait en concertation entre la FFGym et le COL. Tous les éléments sont contenus dans une flight case qui est généralement déposée sur le site de compétition entre 24h et 48h précédant la compétition, sauf demande particulière du COL. La reprise de la box palette est faite au plus tôt 24h après la compétition. Le COL devra indiquer à la FFGym les coordonnées (nom, prénom, numéro portable, mail) d'une personne référente pour la livraison et la reprise. La livraison de la Flycase se fait entre 9h et 17h.

II. Partie spécifique, technique et informatique

Fiche - Organisation technique générale

L'organisation des compétitions nationales peut s'effectuer soit dans des lieux conventionnels adaptés aux activités sportives et pouvant accueillir du public : salles de sport, palais des sports, complexe sportif, soit dans des lieux à aménager type hall ou parc d'exposition, congrès…

Homologation, sécurité

Le COL doit solliciter auprès du Maire, le passage de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) notamment lorsque des installations provisoires sont prévues (tribunes) dans l'enceinte sportive ou lorsque son utilisation à des fins sportives est inhabituelle.
Dans le cas de mise en place d'installations provisoires, l'article R.312-17 du code du sport impose au COL de faire procéder au contrôle technique de leur montage selon les dispositions du code de la construction et de l'habitation (éléments, montage, adaptation au sol, sécurité des personnes). Ces procédures sont longues, le COL doit veiller à saisir le Maire suffisamment à l'avance (entre 6 mois et 1 an avant la compétition).

Personnel et responsables au plan local

En accord avec le COL et la FFGym, il est désigné au plan local un responsable de la compétition. Il est secondé dans sa tâche par :

- Un responsable des installations et du matériel gymnique, chargé plus particulièrement d'appliquer le contrat de partenariat avec le fournisseur et de répondre au montage et démontage du matériel ainsi qu'à sa maintenance durant la compétition,
- Un référent technique responsable de la mise en place logistique des systèmes informatiques (cf. annexe spécifique),
- Un(e) coordonnateur(trice) de la partie jugement,
- Un responsable de la régie sono pour la gestion musicale (déplacements, échauffements, exercices au sol, cérémonies protocolaires…),
- Un responsable du secteur médical et paramédical,
- Un responsable de la sécurité,
- Un responsable de la presse.

Le COL désigne le personnel auxiliaire et complémentaire, qualifié et apte à seconder les responsables du déroulement et juges, pour accomplir différentes fonctions, par exemple : matériel, accompagnateurs, secrétaires, maintenance et entretien.

Coordination et secrétariat technique au plan local

Le secrétariat technique local est assuré par le COL comprenant à minima :

- Le responsable local des compétitions chargé de l'ordonnancement général de la manifestation, interlocuteur auprès de la FFGym pour les aspects techniques de la compétition et la gestion du personnel technique local,
- Le responsable des installations et du matériel gymnique et complémentaire, chargé de la mise en place et vérification du matériel dans sa totalité : installations gymniques – table de direction – jurys – etc…,
- Le référent des systèmes informatiques apportant son concours au prestataire et au responsable informatique,
- Le (la) coordonnateur(trice) de la partie jugement, chargé de la gestion des jurys : réunions (préparation de salles) — fiches de difficultés ou de compétition.

Déroulement – Programme prévisionnel, programme général, ordres de passage

Le déroulement de la compétition est du ressort de la FFGym : du directeur de la compétition. Toutes modifications propres au déroulement sont placées sous l'autorité de la FFGym, il en est de même pour les ordres de passage ainsi que la gestion des forfaits.

La FFGym désigne le(s) commentateur(s) officiel(s) de la compétition.

La FFGym se charge de convoquer les responsables du déroulement de la compétition et les officiels désignés.

Les jurys dépendent également de l'autorité fédérale quant aux désignations et convocations. Ils sont managés par le responsable fédéral de la discipline qui informe le COL des horaires de réunions.

Fiche - Installations gymniques

Salles de compétition

Le COL met à disposition une ou plusieurs salles de compétition dont les dimensions permettent une organisation rationnelle, respectant les zones de sécurité propres à chaque discipline.

Le contrôle des installations est effectué lors des réunions de mise en place des compétitions par les chargés de mission et *impérativement* avant le début des entraînements préparatoires.

Chaque installation compétitive doit être pourvue d'un éclairage de 600 à 1200 lux au sol, n'éblouissant pas les gymnastes.

La température doit être de l'ordre de 18 à 20°C.

Le dispositif de ventilation doit être vérifié afin de s'assurer qu'il ne perturbe pas les prestations des gymnastes (par exemple une modification de la trajectoire des rubans en GR).

Le volume maximum autorisé est de 80 décibels (dB) - *(pour 100 Hertz à la position des juges – norme FIG)*

La zone de management technique sera délimitée par un cordage – barrières – panneaux publicitaires etc… tout en respectant une zone de sécurité de 1 à 2 mètres entre son pourtour et la zone d'emplacement du plateau technique.

Les plans d'implantation du matériel gymnique, des zones de direction, sont établis par la FFGym en toute coordination avec le COL. Ce document mentionne :

- L'emplacement réservé pour la direction du concours,
- L'emplacement de l'informatique,
- L'emplacement réservé pour les tables ou podiums de juges, et secrétariat
- L'emplacement réservé pour l'aire d'attente des gymnastes en compétition,
- L'emplacement réservé aux caméras de contrôle,
- L'emplacement réservé aux afficheurs de résultats et ordinateurs de contrôle,
- L'emplacement de la zone des cérémonies protocolaires et du Kiss and Cry. Il appartient au COL

de prévoir en fonction des infrastructures générales :

- L'emplacement réservé pour la presse et les différents médias présents,
- L'emplacement réservé pour les Officiels et Invités de la FFGym,
- L'emplacement réservé pour les gymnastes et personnes accréditées,
- L'emplacement réservé pour le service médical et paramédical,
- La décoration de la salle de compétition, le nappage des tables et la mise en place des panneaux publicitaires se faisant sous les indications de la FFGym,
- Le fléchage et la signalétique facilitant les informations et le déplacement des différentes personnes habilitées ou accréditées sur les lieux de la manifestation.

Salles d'échauffement

De préférence, les salles d'échauffement doivent être à proximité des salles de compétition, accessibles à pied et équipées de matériel homologué, disponibles selon l'échéancier fixé par la FFGym.

À défaut de lieu proche, le COL devra mettre en place des navettes de transport pour permettre aux gymnastes de se préparer.

Pour certaines disciplines et catégories, l'échauffement pourra s'effectuer directement dans la salle de compétition en fonction d'un programme défini et validé par la FFGym.

L'organigramme des salles d'échauffement et la répartition des vestiaires sont assurés par le COL.

Salles et locaux annexes

- Des vestiaires chauffés avec douches pour les compétiteurs,
- Une salle de secrétariat équipée de tables et chaises, matériel de duplication (photocopieur),
- Une ou plusieurs salles de réunion avec tables et chaises dont le nombre sera précisé en fonction de la nature de la compétition, dont 1 à 2 salles pour les juges équipées de matériel de vidéo projection,
- Un bureau technique avec une table et des chaises,
- Une salle de repos et de convivialité pour les juges et le personnel technique, avec vestiaire, tables et chaises,
- Une infirmerie et salle de soins,
- Des locaux réglementaires pour le contrôle antidopage,
- Un local sécurisé et fermé pour le rangement et le stockage de matériel informatique, vidéo ou autre,
- Un local pour le stockage du matériel avec un transpalette et une boîte à outils.

La salle de compétition, ainsi que les locaux communs et autres salles, doivent être nettoyés après chaque concours (tapis de réception, bacs à magnésie, tables, hall etc…).

Matériel gymnique

Le prêt de matériel par le fournisseur n'est pas automatique, il dépend des conditions locales et de la décision de la commission fédérale ad hoc.

Les conditions contractuelles de ce prêt sont inscrites dans la convention FFGym/COL.

Une caution pour le matériel sera demandée à chaque organisateur. Elle sera stipulée dans la convention et sera exigée à la signature.

Matériel compétitif
Suivant la décision de la commission fédérale ad hoc, le fournisseur met à disposition du COL le plateau de compétition. Le COL équipe les salles d'entraînement mais peut, en cas de besoin, solliciter du matériel complémentaire. Cette demande sera faite auprès de la FFGym qui contactera le fournisseur.

Livraison du matériel :

- Le mardi pour les compétitions débutant le jeudi,
- Le mercredi pour les compétitions débutant le vendredi,
- Le jeudi pour celles débutant le samedi.

Reprise du matériel : le lundi

Des ajustements restent possibles pour les jours fériés.

L'installation et la mise en place des agrès, ainsi que leur entretien, sont à la charge du COL et des fabricants suivant les obligations contractuelles du fournisseur qui doivent être appliquées et respectées en tous points.

Sous l'autorité du COL, un nombre de personnes défini avec l'instructeur fédéral aidera le ou les fournisseurs de matériel : avant – pendant – et après la manifestation, pour l'installation, le montage, le démontage et le chargement du matériel.

Le COL doit identifier un référent matériel, garant du respect des procédures relatives au déchargement, à l'installation, à l'entretien et au rechargement du matériel, et chargé de réaliser un état des lieux à la réception et au retour de celui-ci.

Tout problème concernant le matériel, constaté lors de son déchargement et/ou chargement et/ou de sa mise en place, doit être signalé par le COL à la FFGym dans les 48 heures, des photos viennent utilement appuyer le problème constaté.

Sonorisation générale – 80 décibels (dB) volume maximum autorisé *(pour 100Hertz à la position des juges – norme FIG)*

Une vigilance particulière doit être apportée à l'orientation des enceintes ainsi qu'au respect du volume maximum autorisé sur la durée de la compétition, notamment vis-à-vis des juges et de la table de direction.

Toutes les salles doivent être sonorisées (charge COL). La sonorisation propre aux exercices en musique doit être indépendante de la sonorisation générale, avec des enceintes placées à proximité du praticable pour permettre un retour son efficace pour les compétiteurs (GAF / GR / AER / GAc / TeamGym).

Des essais sont à réaliser la veille de la compétition afin de s'assurer du bon fonctionnement de la sonorisation et du respect des exigences ci-dessus.

La Sonorisation comprend :

- 1 table de mixage avec équaliseur (6 voies minimum),
- 2 entrées micro HF,
- 1 entrée micro,
- 2 entrées PC auxiliaires prise jack 3,5,
- 2 entrées auxiliaires XLR + câbles XLR (pour table de mix DJ)
- Une réserve de piles pour les entrées HF.

Une configuration complémentaire peut être nécessaire pour les compétitions avec une captation et une diffusion en streaming ou télévisuelle. La FFGym précisera ces besoins au COL, et elle proposera un prestataire à celui-ci si les moyens locaux ne sont pas suffisants.

Cérémonies protocolaires

Elles sont fixées en accord avec les délégués fédéraux, la FFGym et le COL.

Le COL met à disposition le personnel et le matériel relatif aux cérémonies protocolaires.

Récompenses - *Règles générales*

Avant le début de la manifestation, le Président du COL ou son représentant, en accord avec le délégué FFGym, établit la liste des personnes chargées de remettre les récompenses en précisant les noms, prénoms et qualités des personnalités, de façon très lisible (non manuscrite). Ces informations sont transmises à la table de direction pour ordonnancer et préparer les cérémonies protocolaires.

Cérémonie protocolaire (annexe 5)

Les médailles d'Or seront remises impérativement par le Président Fédéral ou son représentant. Les médailles d'Argent et de Bronze seront remises par ordre prioritaire :

1. Les Membres du Bureau fédéral ou du Comité directeur présents
2. Le Président Régional
3. Le Président Départemental
4. Le Président du COL

Et éventuellement par des personnalités locales, après accord du délégué fédéral.

La remise de « prix spéciaux » décidée par le COL, la FFGym ou d'autres instances, doit être annoncée aux délégués FFGym, 1 mois avant le début de la compétition.

	À la charge de la FFGym	À la charge du COL
Finales par équipes / ensembles *GAM – GAF – GR – TR – TU – GAc – TeamGym*	Médailles : • Or • Argent • Bronze Aux gymnastes des 3 premières équipes de chaque catégorie	À minima : 1 coupe ou 1 trophée, aux équipes / ensembles classés premiers toutes disciplines et toutes catégories
Finales individuelles / formations *GAM – GAF – GR – TR – TU – GAc – AER - PK*	Médailles : • Or • Argent • Bronze Aux 3 premiers gymnastes classés par catégories, agrès, épreuves ou engins	Les organisateurs peuvent, s'ils le désirent, offrir une coupe, un trophée ou un cadeau, aux premiers gymnastes de chaque catégorie et aux suivants.

Fiche - Gestion informatique des compétitions

On entend par gestion des compétitions, tout ce qui a trait à la mise en place et à la préparation des fichiers, la saisie des notes, les résultats, les calculs, les affichages.

La gestion informatique des compétitions nationales est assurée par la FFGym et son prestataire informatique, lequel installe le parc matériel dédié à la gestion et à l'affichage des résultats des compétitions. Du personnel habilité gère ce secteur.

La personne désignée localement « le référent des systèmes informatiques » apporte son assistance en coordonnant le personnel bénévole assurant les taches de saisies, organisant la diffusion des résultats, la duplication et l'affichage de ceux-ci.

Cette personne facilite la liaison avec les personnels techniques de l'infrastructure sportive : directeur des installations, responsable technique : son, éclairage, électricité.

Ce responsable est l'interlocuteur unique avec la direction informatique de la compétition.

Installation et emplacements des systèmes informatiques

Moyens électriques nécessaires au traitement informatique 48 heures avant le début et jusqu'à la fin de la compétition :

- 2 lignes électriques distinctes de 2+T 10/16A, exclusivement réservées à l'informatique seront installées en table de direction (1- bureau des calculs / 2- direction de la compétition).
- 1 ligne électrique distincte de 2+T 10/16A, exclusivement réservée à la sonorisation (commentateur - microphone) sera installée en table de direction.
- 1 ligne électrique distincte de 2+T 10/16A, exclusivement réservée à l'informatique sera installée au niveau des responsables de juges.
- X… lignes électriques distinctes de 2+T 10/16A, exclusivement réservées à l'informatique seront installées à l'emplacement des tables des juges et des points d'afficheurs électroniques.
- Ces lignes sont installées par l'organisateur. Elles devront répondre aux normes CE en vigueur (16A + terre). **Dans tous les cas, ces lignes doivent être indépendantes (et inaccessibles par le public)** 48 heures avant le début et jusqu'à la fin de la compétition.
- Les besoins en lignes électriques et les emplacements du matériel informatique sont indiqués sur le plan d'installations techniques et sportives réalisé par la FFGym et communiqué au COL.
- Le choix du système d'affichage est étudié en fonction des configurations des salles.

Le COL met à disposition :

- Un photocopieur avec trieuse et du papier (minimum 4 ramettes)

Emplacements et surfaces nécessaires

Les systèmes informatiques sont installés sur le plateau compétitif, à proximité ou sur la table de direction. Dans le second cas, les systèmes informatiques seront toujours placés à l'extrémité de la table de direction pour faciliter les déplacements fréquents des techniciens sur le plateau durant la compétition. La longueur minimum ne sera jamais inférieure à 4 mètres linéaires et devra pouvoir accueillir 2 places assises minimum.

Modifications

Afin de faciliter le travail de la direction informatique, tout changement dans le déroulement de la compétition doit être signalé immédiatement aux systèmes informatiques afin d'assurer l'adaptation technique qui en résulte, à titre d'exemple : changement de l'emplacement des agrès, changement des horaires, forfaits de gymnastes, spécificité de la compétition.

Résultats – Diffusion des palmarès

La diffusion des palmarès constitue le moment où l'équipe informatique est la plus sollicitée.

Pour assurer un travail de qualité et de contrôle des résultats avant diffusion il est recommandé d'interdire la présence de toute personne non indispensable au déroulement, de stationner ou déranger les systèmes informatiques pendant l'édition des palmarès.

Les résultats fournis par les systèmes informatiques sont validés par le responsable des juges de la discipline ou son représentant.

Un exemplaire validé est remis au commentateur de la compétition et au référent local des systèmes informatiques qui est chargé de la duplication, de la transmission auprès des médias et de l'affichage éventuel des palmarès.

Seuls les palmarès validés par le responsable des juges de la discipline ou son représentant sont considérés comme officiels.

L'organisateur ne devra en aucun cas diffuser ou reproduire un palmarès non validé.

Affichage des notes et classements

En complément des écrans mis en place par le prestaire de la FFGym, un dispositif peut être mis en place pour permettre au public de suivre les résultats en cours et en fin de compétition.

Il est envisagé en fonction des possibilités locales (écrans géants, vidéoprojecteur…).

➢ ***Championnat de France individuel GAM-GAF***

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salles de compétition

- **2 salles** (44m x 24m x 8m de hauteur) – 2 salles de 1000 spectateurs
- **Ou 1 salle** en double plateau (60m x 40m x 8m de hauteur) - 2 000 spectateurs

Salles d'échauffement

- **1 salle ou 2 salles** pour l'échauffement articulaire

Salles annexes

- **7 salles** : COL – secrétariat – juges (x2) – infirmerie – presse – contrôle antidopage

Matériel

Compétition

- 2 plateaux mixtes GA (fournisseurs)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales
- Tapis et matériel complémentaires en référence au règlement technique et aux brochures des programmes en vigueur

Échauffement

- Si 1 salle – *à minima* : 4 espaces de 12m x 12m x 5cm
- Si 2 salles – *à minima* : 2 espaces de 12m x 12m x 5cm pour chaque salle
- Surface tapis 5cm ou mousse + moquette de praticable

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Séjour (jusqu'à 3 nuits et 6 repas)	Indemnités* par séquence *(matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)*
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
2	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (dont 1 directeur de compétition)	NON	OUI	OUI** Pour le directeur de compétition à la charge de la Fédération
14	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
80	JUGES *(48 GAM – 32 GAF)*	OUI	OUI	OUI

** cf. barème FFGym en vigueur*

*** Sauf DTNA pratiques compétitives et chargés de mission.*

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

➢ ***Championnat de France par équipes A & Finale du TOP 12 GAM-GAF***

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salles de compétition

- **2 salles** (44m x 24m x 8m de hauteur) – 1 500 & 1 000 spectateurs
- **Ou 1 salle** en double plateau (60m x 40m x 8m de hauteur) – 2 500 spectateurs

Salles d'échauffement

- **1 salle ou 2 salles** pour l'échauffement articulaire

Salles annexes

- **8 salles** : COL – secrétariat – juges (x2) – infirmerie – presse – contrôle antidopage – production tv

Matériel

Compétition

- 2 plateaux mixtes GA (fournisseurs)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales (COL et FFGym)
- Tapis et matériel complémentaires en référence au règlement technique et aux brochures des programmes en vigueur

Échauffement

- Si 1 salle – *à minima :* 4 espaces de 12m x 12m x 5cm
- Si 2 salles – *à minima :* 2 espaces de 12m x 12m x 5cm pour chaque salle
- Surface tapis 5cm ou mousse + moquette de praticable

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Séjour (jusqu'à 3 nuits et 6 repas)	Indemnités* par séquence *(matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)*
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
2	DIRECTEUR DE COMPETITION	NON	OUI	OUI** Pour le directeur de compétition à la charge de la Fédération
12	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
40	JUGES *(24 GAM – 16 GAF)* (Les juges de la finale TOP 12 font partie des juges convoqués)	OUI	OUI	OUI

** cf. barème FFGym en vigueur*

*** Sauf DTNA pratiques compétitives et chargés de mission.*

En complément se référer à la règlementation spécifique du TOP 12 GAM et du TOP 12 GAF.

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

➢ ***Championnat de France par équipes B et Match de barrage TOP 12 GAF***

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salles de compétition

- **2 salles** (44m x 24m x 8m de hauteur) – 1 500 & 1 000 spectateurs
- **Ou 1 salle** en double plateau (50m x 30m x 8m de hauteur) - 2 500 spectateurs

Salles d'échauffement

- **1 salle ou 2 salles** pour l'échauffement articulaire

Salles annexes

- **7 salles** : COL – secrétariat – juges (x2) – infirmerie – presse – contrôle antidopage

Matériel

Compétition

- 2 plateaux GAF (fournisseurs) avec 2 praticables
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales (double jury sur chaque agrès)
    - Tapis et matériel complémentaires en référence au règlement technique et aux brochures des programmes en vigueur
    - 2 sonos (1 pour chaque praticable, enceintes orientées vers le praticable) (COL)

Échauffement

- Si 1 salle – *à minima :* 4 espaces de 12m x 12m x 5cm
- Si 2 salles – *à minima :* 2 espaces de 12m x 12m x 5cm pour chaque salle
- Surface tapis 5cm ou mousse + moquette de praticable

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Séjour (jusqu'à 3 nuits et 6 repas)	Indemnités* par séquence *(matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)*
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
1	DIRECTEUR DE COMPETITION	NON	OUI	OUI** à la charge de la Fédération
10	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
16	JUGES (Les juges du barrage TOP 12 font partie des juges convoqués)	OUI	OUI	OUI

** cf. barème FFGym en vigueur*

*** Sauf DTNA pratiques compétitives et chargés de mission.*

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

➢ ***Championnat de France par équipes B et Match de barrage TOP 12 GAM***

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salles de compétition

- **1 salles** (44m x 24m x 8m de hauteur) – 800 spectateurs

Salles d'échauffement

- **1 salle ou 2 salles** pour l'échauffement articulaire

Salles annexes

- **7 salles** : COL – secrétariat – juges (x2) – infirmerie – presse – contrôle antidopage

Matériel

Compétition

- 2 plateaux GAM (fournisseurs) avec 1 praticable
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales
    - Tapis et matériel complémentaires en référence au règlement technique et aux brochures des programmes en vigueur

Échauffement

- Si 1 salle – *à minima :* 4 espaces de 12m x 12m x 5cm
- Surface tapis 5cm ou mousse + moquette de praticable

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Séjour (jusqu'à 3 nuits et 6 repas)	Indemnités* par séquence *(matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)*
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
1	DIRECTEUR DE COMPETITION	NON	OUI	OUI** à la charge de la Fédération
10	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
14	JUGES (Les juges du barrage TOP 12 font partie des juges convoqués)	OUI	OUI	OUI

***** *cf. barème FFGym en vigueur*

*** Sauf DTNA pratiques compétitives et chargés de mission.*

➢ ***Trophée Fédéral par équipes GAF***

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salles de compétition

- **1 salle** (44m x 24m x 8m de hauteur) – 1 500 spectateurs

Salles d'échauffement

- **1 salle** pour l'échauffement articulaire

Salles annexes

- **6 salles** : COL – secrétariat – juges (x1) – infirmerie – presse – contrôle antidopage

Matériel

Compétition

- 2 plateaux GAF (fournisseurs), avec 1 seul praticable
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales

Échauffement

- 1 salle – *à minima :* 2 à 3 espaces de 12m x 12m x 5cm
- Surface tapis 5cm ou mousse + moquette de praticable

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Séjour (jusqu'à 3 nuits et 6 repas)	Indemnités* par séquence *(matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)*
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
1	DIRECTEUR DE COMPETITION	NON	OUI	OUI** à la charge de la Fédération
7	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI

** cf. barème FFGym en vigueur*

*** Sauf DTNA pratiques compétitives et chargés de mission.*

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

➢ ***Championnat de France Elite GAM-GAF***

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salle de compétition

- **1 salle (50m x 30 x 8m) recommandé,** (au minimum 44m x 24m x 8m de hauteur) – 2 000 spectateurs

Salle d'échauffement

- **1 salle** (44m x 24m x 6m de hauteur)

Salles annexes

- **8 salles** : COL – secrétariat – juges (x2) – infirmerie – presse – contrôle antidopage – production tv

Matériel

Compétition

- 1 plateau mixte GA (fournisseurs)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales
- Tapis et matériel complémentaires en référence au règlement technique et aux brochures des programmes en vigueur

Échauffement

Selon le volume de gymnastes :

- 1 salle – *à minima :* 1 à 2 espaces de 12m x 12m x 5cm Surface tapis 5cm ou mousse + moquette de praticable

ou

- 1 plateau mixte GA (COL)

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Séjour (jusqu'à 4 nuits et 8 repas)	Indemnités* par séquence *(matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)*
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
3	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (dont 1 directeur de compétition)	NON	OUI	OUI** Pour le directeur de compétition à la charge de la Fédération
12	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
40	JUGES *(24 GAM – 16 GAF)*	OUI	OUI	OUI

***** *cf. barème FFGym en vigueur*

*** Sauf DTNA pratiques compétitives et chargés de mission.*

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

➢ *Championnat de France par équipes des individuelles (Fédérale et Nationale C) GR*

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs
Nombre de gymnastes attendues : 20 équipes de 4 gymnastes (7 catégories) soit 560 gymnastes

Salles de compétition

- **1 salle (**44m x 24m x 10m de hauteur libre minimum) hauteur libre = distance entre le sol et les premiers éléments liés au plafond : ex : poutre, éléments de sonorisation, tuyauterie de chauffage – 1 500 spectateurs
- **1 zone de pré-compétition** (1 moquette 14m x 14m minimum)

Salles d'échauffement

- **1 salle** (40m x 20m x 10 m de hauteur) délimitée en 3 espaces :
  - ➔ **1** zone d'échauffement corporel (12m x 12m)
  - ➔ **2** surfaces de la taille d'un praticable (14m x 14m)

Salles annexes

- **6 salles** : COL – secrétariat – juges (pour 30 à 40 personnes) – infirmerie – presse – contrôle antidopage

Matériel

Compétition

- 1 praticable GR complet (FFGym)
- 1 moquette de pré-compétition (FFGYM)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales (papier ou numérique via flash code)
- 3 podiums : 12m x 2m x 0,0 / 0,4 / 0,8m (COL). 2 pour le jury, 1 pour la direction du concours et la régie informatique / vidéo / sonorisation

Échauffement

- 2 moquettes (COL) + surfaces pour l'échauffement corporel

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Séjour (jusqu'à 2 nuits et 4 repas)	Indemnités* par séquence *(matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)*
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
1	DIRECTEUR DE COMPETITION	NON	OUI	OUI** à la charge de la Fédération
7	RESPONSABLES du DEROULEMENT	OUI	OUI	OUI
12	JUGES	OUI	OUI	OUI
2	JUGES DE LIGNE (désignés par le COL)	NON	NON	NON

***** *cf. barème FFGym en vigueur*

*** Sauf DTNA pratiques compétitives et chargés de mission.*

- ***Coupe Nationale des individuelles (Nationale A) et des ensembles (Nationale) & Championnat de France des individuelles (Nationale B) GR***

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)
Nombre de gymnastes attendues : 80 ensembles de 6 gymnastes (soit 480 gymnastes) et 350 gymnastes individuelles

Salles de compétition

- **1 salle** (44m x 24m x 11m recommandé)

  ou
- **1 salle (**44m x 24m x 10m de hauteur libre minimum) hauteur libre = distance entre le sol et les premiers éléments liés au plafond : ex : poutre, éléments de sonorisation, tuyauterie de chauffage – 2000 spectateurs
- **1 zone de pré-compétition minimum (**14m x 14m minimum)

Salles d'échauffement

- **1 salle** (44m x 24m x 10 m de hauteur) délimitée en 3 espaces :
  - ➔ **1** zone d'échauffement corporel (12m x 12m) ou salle annexe (pas de hauteur requise)
  - ➔ **3** surfaces de la taille d'un praticable (14m x 14m)

En cas de hauteur insuffisante en salle d'échauffement, il faudra prévoir au minimum deux praticables précompétitifs dans la salle de compétition.

Salles annexes

- **6 salles** : COL – secrétariat – juges (pour 30 à 40 personnes) infirmerie – presse – contrôle antidopage

Matériel

Compétition

- 1 praticable GR complet (FFGym)
- 1 moquette de pré-compétition (FFGym)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales (papier ou numérique via flash code)
- 3 podiums : 12m x 2m x 0,0 / 0,4 / 0,8m (COL). 2 pour le jury, 1 pour la direction du concours et la régie informatique / vidéo / sonorisation.

Échauffement

- 3 moquettes (COL) + surface pour l'échauffement corporel

Tests techniques des Nationales A 10 et 11 ans

- 1 salle dédiée (surface minimum 15m x 15m) avec une hauteur de 6 à 7 mètres
- (3 lés de moquettes 14m x 4m minimum)
- 4 tables et 15 chaises
- Prises disponibles pour la saisie des évaluations

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Séjour (jusqu'à 3 nuits et 6 repas)	Indemnités* par séquence *(matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)*
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
3	DTN (dont le directeur de compétition)	NON	OUI	OUI** pour le directeur de compétition à la charge de la fédération
7	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
12	JUGES	OUI	OUI	OUI
2	JUGES DE LIGNE (choisis par le COL)	OUI	OUI	NON

***** *cf. barème FFGym en vigueur*

*** Sauf DTNA pratiques compétitives et chargés de mission. Pas d'indemnités pour les autres membres de la DTN*

- ***Championnat de France des individuelles (Elite et Nationale A) & Championnat de France des ensembles et des équipes (Nationale) GR***

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)
Nombre de gymnastes attendues : 210 équipes et ensembles de 6 gymnastes (soit 1360 gymnastes) et 200 gymnastes individuelles

Salle de compétition

- **1 salle** (44m x 24m x 11m recommandé)

  ou

- **1 salle (**44m x 24m x 10m de hauteur libre minimum) hauteur libre = distance entre le sol et les premiers éléments liés au plafond : ex : poutre, éléments de sonorisation, tuyauterie de chauffage – 2500 spectateurs
- **1 zone de pré-compétition minimum (**14m x 14m minimum)

Salle d'échauffement

- **1 salle** (50m x 30m x 10 m de hauteur) minimum délimitée en 5 espaces
- Ou 2 salles (40m x 20m x10m) minimum délimitées en 5 espaces :
  - ➔ **1** zone d'échauffement corporel (14m x 14m) ou salle annexe (pas de hauteur requise)
  - ➔ **4** surfaces de la taille d'un praticable (14m x 14m)

En cas de hauteur insuffisante en salle d'échauffement, il faudra prévoir au minimum deux praticables précompétitifs dans la salle de compétition.

Salles annexes

- **6 salles** : COL – secrétariat – juges (pour 35 personnes) – infirmerie – presse – contrôle antidopage

Matériel

Compétition

- 1 praticable GR complet (FFGym)
- 1 moquette de pré-compétition (FFGYM)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales
- 3 podiums : 12m x 2m x 0,0 / 0,4 / 0,8m (COL). 2 pour le jury, 1 pour la direction du concours et la régie informatique / vidéo / sonorisation

Échauffement

- 4 moquettes (COL) + surface pour l'échauffement corporel

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Séjour (jusqu'à 4 nuits et 8 repas)	Indemnités* par séquence *(matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)*
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
3	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (Dont 1 directeur de compétition)	NON	OUI	OUI** pour le directeur de compétition à la charge de la fédération
8	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
28	JUGES	OUI	OUI	OUI
2	JUGES DE LIGNE (choisi par le COL)	NON	NON	NON

** cf. barème FFGym en vigueur*

*** Sauf DTNA pratiques compétitives et chargés de mission. Pas d'indemnités pour les autres membres de la DTN*

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

➢ *Championnat de France des ensembles (Fédérale B) et des duos (Nationale) GR*

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)
Nombre de gymnastes attendues : 250 ensembles de 6 gymnastes (soit 1360 gymnastes) et 60 duos nationaux 5 (soit 140 gymnastes)

Salle de compétition

- **1 salle (**44m x 24m x 10m de hauteur libre minimum) hauteur libre = distance entre le sol et les premiers éléments liés au plafond : ex : poutre, éléments de sonorisation, tuyauterie de chauffage – 2 500 spectateurs
- **1 zone de pré-compétition minimum (**14m x 14m minimum)

Salle d'échauffement

- **1 salle** (50m x 30m x 10 m de hauteur) minimum délimitée en 5 espaces
- Ou 2 salles (40m x 20m x10m) minimum délimitées en 5 espaces :
  - ➔ **1** zone d'échauffement corporel (14m x 14m) ou salle annexe (pas de hauteur requise)
  - ➔ **4** surfaces de la taille d'un praticable (14m x 14m)

En cas de hauteur insuffisante en salle d'échauffement, il faudra prévoir au minimum deux praticables précompétitifs dans la salle de compétition.

Salles annexes

- **6 salles** : COL – secrétariat – juges (pour 35 personnes) – infirmerie – presse – contrôle antidopage

Matériel

Compétition

- 1 praticable GR complet (FFGym)
- 1 moquette de pré-compétition (FFGYM)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales
- 3 podiums : 12m x 2m x 0,0 / 0,4 / 0,8m (COL). 2 pour le jury, 1 pour la direction du concours et la régie informatique / vidéo / sonorisation

Échauffement

- 4 moquettes (4 COL) + surface pour l'échauffement corporel

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Séjour (jusqu'à 2 nuits et 4 repas)	Indemnités* par séquence *(matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)*
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
1	DIRECTEUR DE COMPETITION	NON	OUI	OUI** à la charge de la Fédération
7	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
16	JUGES	OUI	OUI	OUI
2	JUGES DE LIGNE (choisis par le COL)	NON	NON	NON

***** *cf. barème FFGym en vigueur*

*** Sauf DTNA pratiques compétitives et chargés de mission.*

➢ *Championnat de France des ensembles et duos (Fédérale A) GR*

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)
Nombre de gymnastes attendues : 250 à 300 ensembles de 6 gymnastes (soit 1360 à 1800 gymnastes)

Salle de compétition

- **1 salle (**44m x 24m x 10m de hauteur libre minimum) hauteur libre = distance entre le sol et les premiers éléments liés au plafond : ex : poutre, éléments de sonorisation, tuyauterie de chauffage – 2 500 spectateurs
- **1 zone de pré-compétition minimum (**14m x 14m minimum)

Salle d'échauffement

- **1 salle** (50m x 30m x 10 m de hauteur) minimum délimitée en 5 espaces
- Ou 2 salles (40m x 20m x10m) minimum délimitées en 5 espaces :
  - ➔ **1** zone d'échauffement corporel (14m x 14m) ou salle annexe (pas de hauteur requise)
  - ➔ **4** surfaces de la taille d'un praticable (14m x 14m)

En cas de hauteur insuffisante en salle d'échauffement, il faudra prévoir au minimum deux praticables précompétitifs dans la salle de compétition.

Salles annexes

- **6 salles** : COL – secrétariat – juges (pour 35 personnes) – infirmerie – presse – contrôle antidopage

Matériel

Compétition

- 1 praticable GR complet (FFGym)
- 1 moquette de pré-compétition (FFGYM)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales
- 3 podiums : 12m x 2m x 0,0 / 0,4 / 0,8m (COL). 2 pour le jury, 1 pour la direction du concours et la régie informatique / vidéo / sonorisation

Échauffement

- 4 moquettes (4 COL) + surface pour l'échauffement corporel

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Séjour (jusqu'à 2 nuits et 4 repas)	Indemnités* par séquence *(matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)*
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
1	DIRECTEUR DE COMPETITION	NON	OUI	OUI** à la charge de la Fédération
7	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
16	JUGES	OUI	OUI	OUI
2	JUGES DE LIGNE (choisis par le COL)	NON	NON	NON

***** *cf. barème FFGym en vigueur*

*** Sauf DTNA pratiques compétitives et chargés de mission.*

- ***Masters TR-TU***

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salle de compétition

- **1 salle** (44m x 24m x 9m de hauteur) - 500 spectateurs
  ➔ 10m de haut = hauteur conseillée

Salle d'échauffement

- ***Minimum 1 salle pour l'échauffement général***
- ***Optimum* : 1 salle** (44m x 24m x 9m de hauteur). Cette configuration permet d'alléger la compétition et la durée des échauffements plateau.

Salles annexes

- **7 salles** : COL – secrétariat – juges (x 2) – infirmerie – presse – contrôle antidopage *(selon le timing, les salles peuvent être affectées à des rubriques différentes)*

Matériel

Compétition

- 4 trampolines (fournisseurs) – toile 4x4 complets
- 180m^2 tapis assurant la sécurité des gymnastes. 24 tapis 300x200x20cm + 9 tapis 200x200x20cm ou tout autre équipement équivalent sur l'ensemble du pourtour des trampolines (FFGym)
- 4 tapis 300x200x20cm ou autre équipement équivalent à placer derrière les trampolines (tapis américains) + 1 tapis de sécurité à placer contre le mur (si réception du tumbling proche du mur) (COL)
- 1 piste de tumbling et tapis de réception (fournisseurs)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales

Échauffement ***- Configuration optimum***

- 2 trampolines – toile 4x4 ou 5x4 complets + 180m^2 de tapis de sécurité de 20 cm ou tout autre équipement équivalent sur l'ensemble du pourtour des trampolines (COL)
- 1 piste de tumbling et tapis de réception (COL)

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Séjour (2 nuits – 4 repas)	Indemnités* par séquence *(matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)*
1	OFFICIEL	NON	OUI	NON
3	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (dont 1 directeur de compétition)	NON	OUI	OUI** Pour le directeur de compétition à la charge de la Fédération
7	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
8	JUGES *(6TR - 2 TU)*	OUI	OUI	OUI

*cf. barème FFGym en vigueur

*** Sauf DTNA pratiques compétitives et chargés de mission.*

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

Note : cette compétition est un Open ouvert à la participation de gymnastes de fédérations étrangères, sur invitation. Cette participation est à la charge des engagés sur l'Open.

➢ ***Championnat de France par équipes TR-TU***

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salle de compétition

- **1 salle** (44m x 24m x 9m minimum de hauteur) - 800 spectateurs
  ➔ 10m de haut = hauteur conseillée

Salle d'échauffement

- ***Minimum 1 salle pour l'échauffement général***
- ***Optimum* : 1 salle** (44m x 24m x 9m de hauteur). Cette configuration permet d'alléger la compétition et la durée des échauffements plateau.

Salles annexes

- **7 salles** : COL – secrétariat – juges (x2) – infirmerie – presse – contrôle antidopage *(selon le timing, les salles peuvent être affectées à des rubriques différentes)*

Matériel

Compétition

- 4 trampolines (fournisseurs) – toile 4x4 complets + 180m^2 tapis de sécurité 24 tapis 300x200x20cm + 9 tapis 200x200x20cm ou tout autre équipement équivalent sur l'ensemble du pourtour des trampolines, assurant la sécurité des compétiteurs (FFGym)
- 4 tapis 300x200x20cm ou autre équipement équivalent à placer derrière les trampolines (tapis américains) + 1 tapis de sécurité à placer contre le mur (si réception du tumbling proche du mur) (COL)
- 1 piste de tumbling et tapis de réception (fournisseurs)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales

Échauffement ***- Configuration optimum***

- 4 trampolines – toile 4x4 ou 5x4 complets + 180m^2 de tapis de sécurité de 20 cm ou tout autre équipement équivalent sur l'ensemble du pourtour des trampolines, assurant la sécurité des compétiteurs (COL)
- 1 piste de tumbling et tapis de réception (COL)

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Séjour (Jusqu'à 3 nuits – 5 repas)	Indemnités* par séquence *(matin/après-midi/fin d'après- midi-soirée)*
1	OFFICIEL	NON	OUI	NON
2	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (dont 1 directeur de compétition)	NON	OUI	OUI** Pour le directeur de compétition à la charge de la Fédération
6	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
7	JUGES *(5 TR - 2 TU)*	OUI	OUI	OUI

** cf. barème FFGym en vigueur*

*** Sauf DTNA pratiques compétitives et chargés de mission.*

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

➢ ***Championnat de France TR-TU***

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salle de compétition

- **1 salle (**44m x 24m x 9m de hauteur) – 1000 spectateurs
  ➔ 10m de haut = hauteur conseillée

Salle d'échauffement

- **1 salle** (44m x 24m x 9m de hauteur)

Salles annexes

- **7 salles** : COL – secrétariat – juges (x2) – infirmerie – presse – contrôle antidopage *(selon le timing, les salles peuvent être affectées à des rubriques différentes)*

Matériel

Compétition

- 4 trampolines (fournisseurs) – toile 4x4 complets + 180m^2 tapis de sécurité 24 tapis 300x200x20cm + 9 tapis 200x200x20cm ou tout autre équipement équivalent sur l'ensemble du pourtour des trampolines, assurant la sécurité des compétiteurs (FFGym)
- 4 tapis 300x200x20cm ou autre équipement équivalent à placer derrière les trampolines (tapis américains) + 1 tapis de sécurité à placer contre le mur (si réception du tumbling proche du mur) (COL)
- 1 piste de tumbling et tapis de réception (fournisseurs)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales

Échauffement

- 4 trampolines – toile 4x4 ou 5x4 complets (COL) + 180m^2 de tapis de sécurité de 20 cm ou tout autre équipement équivalent sur l'ensemble du pourtour des trampolines, assurant la sécurité des compétiteurs (COL)
- 1 piste de tumbling et tapis de réception (COL)

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Séjour (3 nuits – 6 repas)	Indemnités* par séquence *(matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)*
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
3	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (dont 1 directeur de compétition)	NON	OUI	OUI** Pour le directeur de compétition à la charge de la Fédération
8	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
8	JUGES *(6 TR - 2 TU)*	OUI	OUI	OUI

**cf. barème FFGym en vigueur*

*** Sauf DTNA pratiques compétitives et chargés de mission.*

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

➢ ***Trophée Fédéral Gac – TR - TU***

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salle de compétition

- **1 salle** (44m x 24m x 8m minimum de hauteur) – 800 spectateurs

Salle d'échauffement

- **1 salle** (40m x 20m x 6m de hauteur minimum).

Salles annexes

- **8 salles** : COL – secrétariat – juges – infirmerie – presse – contrôle antidopage *(selon le timing, les salles peuvent être affectées à des rubriques différentes)*

Matériel

Compétition

- 1 praticable dynamique (fournisseurs)
- 2 trampolines + banquettes et tapis spécifiques (fournisseurs)
- Tumbling : 1 piste gonflable + réception + 6 m d'élan (FFGYM)
- Pourtours des trampolines : 114 m2 de tapis ou dispositif de sécurité équivalent (FFGym)
- Trampoline : 1 module permettant aux gymnastes de Paratrampoline de monter sur le trampoline (COL)
- 1 zone post-compétition « Kiss and Cry » (COL)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales

Échauffement

- 2 surfaces pour l'échauffement général (COL)
- 1 praticable dynamique (COL)
- 2 à 3 tapis 2m x 1m50 épaisseur 20 cm souple (COL)

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Séjour (3 nuits – 6 repas)	Indemnités* par séquence *(matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)*
1	OFFICIEL	NON	OUI	NON
1	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (dont 1 directeur de compétition)	NON	OUI	OUI** à la charge de la Fédération
7	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
11	JUGES (6 Gac – 3 TR – 2 TU)	OUI	OUI	OUI

** cf. barème FFGym en vigueur*

*** Sauf DTNA pratiques compétitives et chargés de mission.*

➢ **Contrôle vidéo à prévoir par le COL pour la GAc :** pour chaque jury GAc : 1 caméra + 1 écran de visionnage + 1 volontaire

➢ ***Championnat de France par unités GAc***

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salle de compétition

- **1 salle** (40m x 20m x 8m minimum de hauteur) - 1 500 spectateurs

Salle d'échauffement

- **1 salle** (40m x 20m x 8m de hauteur minimum).

Salles annexes

- **6 salles** : COL – secrétariat – juges – infirmerie – presse – contrôle antidopage *(selon le timing, les salles peuvent être affectées à des rubriques différentes)*

Matériel

Compétition

- 1 praticable dynamique (fournisseurs)
- 1 zone post-compétition « Kiss and Cry » (COL)
- 1 tapis 2m x 1m50 épaisseur 20 cm souple (COL)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales

Échauffement

- 1 à 2 surfaces pour l'échauffement général (COL)
- 1 praticable dynamique (COL)
- 2 à 3 tapis 2m x 1m50 épaisseur 20 cm souple (COL)

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Séjour (3 nuits – 6 repas)	Indemnités* par séquence *(matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)*
1	OFFICIEL	NON	OUI	NON
2	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (dont 1 directeur de compétition)	NON	OUI	OUI** Pour le directeur de compétition à la charge de la Fédération
5	RESPONSABLES DU DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
6	JUGES	OUI	OUI	OUI

***** *cf. barème FFGym en vigueur*

*** Sauf DTNA pratiques compétitives et chargés de mission.*

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

➢ ***Championnat de France & Trophée Fédéral AER***

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salle de compétition

- **1 salle** (44m x 24m avec hauteur sous plafond de 7m) – 1 500 spectateurs

Salles d'échauffement

- **1 à 3 salles** en fonction des possibilités locales

Salles annexes

- **6 salles** : COL – Direction FFGym – juges (vidéo projecteur et écran, places assises pour tous les juges) – infirmerie – presse – contrôle antidopage

Matériel

Compétition

- Recommandé : 1 podium central avec habillage – 14 mx 14m x 0,8m
- 2 à 4 enceintes "retour" (COL)
- 1 praticable dynamique Aérobic -12m x 12m – (FFGym)
- 1 herse de 4,5m x 16m (COL) décoré d'un fond de scène (COL)
- 1 zone post-compétition « Kiss and Cry » (COL)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales
- 3 podiums 12m x 2m. L'assise du premier podium doit se trouver à minima à hauteur de la surface de compétition. 0,4m de hauteur entre chaque podium (COL)
  - 2 pour le jury : les podiums situés aux deux premiers niveaux.
  - 1 pour la direction du concours et la régie informatique/vidéo/sonorisation/lumières : le podium situé en haut
- Une zone pour l'entraineur pendant le passage, à proximité des podiums de jury. La zone est délimitée au sol par un carré de 1mx1m.
- 1 volontaire COL pour la vérification et le nettoyage de la surface de compétition à l'issue de chaque passage.

Échauffement : 1 à 3 salles

- 2 surfaces d'échauffement corporel (10m x 10m) (COL)
- 2 surfaces lisses 10mx10m délimitation par bande de couleur (5cm) (FFGym)
- 1 praticable dynamique aérobic - 12mx12m (COL)
- 1 sonorisation indépendante (COL)

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Séjour (2 nuits – 4 repas)	Indemnités* par séquence *(matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)*
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
2	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (dont 1 directeur de compétition)	NON	OUI	OUI** Pour le directeur de compétition à la charge de la Fédération
8	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
14	JUGES	OUI	OUI	OUI

*cf. barème FFGym en vigueur

** *Sauf DTNA pratiques compétitives et chargés de mission.*

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

Trophée Fédéral par équipes GAM

Trophée Fédéral par équipes et Championnat de France par équipes GAc

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salles de compétition

- **1 salle** (50m x 30m ou 44m x 24m x 8m de hauteur) – 1 500 spectateurs

Salles d'échauffement

- **GAM : 1 salle** pour l'échauffement articulaire
- **GAc : 1 salle** avec 8m de hauteur
- Possibilité de n'avoir qu'une seule salle si la taille est suffisante

Salles annexes

- **7 salles** : COL – secrétariat – juges (x2) – infirmerie – presse – contrôle antidopage

Matériel

Compétition

- 1 plateau GAM (fournisseurs)
- 1 praticable dynamique GAc (fournisseurs)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales
- Tapis supplémentaires (Cf. Brochure des programmes GAM P. 97) : 1 x (4 m x 2 m x 10 cm).

Échauffement

- GAM 2 espaces de 12m x 12m x 5cm. Surface tapis 5cm ou mousse + moquette de praticable
- GAc : 1 praticable dynamique 14m x 14m + espace pour échauffement corporel (12m x 12m)
  - 1 à 2 surfaces pour l'échauffement général (COL)
  - 2 praticables dynamiques (COL)
  - 2 à 3 tapis 2m x 1m50 épaisseur 20 cm souple (COL)

  ou
  - 1 à 2 surfaces pour l'échauffement général (COL)
  - 1 praticable dynamique (COL)
  - ½ praticable dynamique ou ½ praticable non-dynamique + 1 piste d'acrobatie de 10m de longueur minimum + 6 tapis de réception souples (3 en 20cm d'épaisseur, 3 en 10 cm d'épaisseur)

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Séjour (3 nuits, 6 repas)	Indemnités* par séquence *(matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)*
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
3	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (dont 1 directeur de compétition)	NON	OUI	OUI** Pour le directeur de compétition à la charge de la Fédération
10	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
21	JUGES *(14 GAM – 7 GAc)*	OUI	OUI	OUI

***** *cf. barème FFGym en vigueur*

*** Sauf DTNA pratiques compétitives et chargés de mission.*

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

➢ ***Trophée Fédéral de TeamGym***

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salle de compétition

- **1 salle** (44mx24mx7m minimum) – 2 000 spectateurs

Salle d'échauffement

- **1 salle** (44m x 24m minimum) – organisation en fonction des possibilités locales

NB : le site doit être proche de la salle de compétition

Salles annexes

- 2 salles de réunion des juges
- 1 vidéo projecteur par salle,
- 1 infirmerie ou 1 salle pouvant servir d'infirmerie pour chaque site,
- 1 local pour le contrôle antidopage,
- 1 local presse avec,1 connexion internet
- 1 salle pour le secrétariat technique,
- 1 salle pour la direction du concours.
- 1 endroit pour se photographier après le palmarès en dehors du plateau de compétition (podium visuel FFGym).

Matériel

1) Compétition

- 1 plateau TeamGym (fournisseurs)
- TeamGym : 2 décamètres de 25 mètres (Tumbling et Mini-trampoline) (COL)
- 4 podiums (COL) :
    - 12m x 2m x 0,4m: jury Teamgym
    - 12m x 2m x 0,8m ou 1m pour la direction du concours (Cf. plan réalisé par la directrice de compétition)
    - Des podiums supplémentaires pourront être demandés en fonction de la configuration de la salle. (Visite instructeur).

2) Échauffement

- Teamgym : 1 praticable non dynamique + 1 espace de tapis de 14 m x 14 m (COL)

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Hébergement (3 nuits et 6 repas)	Indemnités* par séquence *(matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)*
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
2	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (dont 1 directeur de compétition)	NON	OUI	OUI** pour le directeur de compétition à la charge de la Fédération
12	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
10	JUGES	OUI	OUI	OUI

*cf. barème FFGym en vigueur

** *Sauf DTNA pratiques compétitives et chargés de mission.*
Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

Gala

Un gala sera organisé conjointement entre la FFGym et le COL le samedi soir.
Les frais relatifs à ces démonstrations (transport – séjour – défraiements) restent à la charge du COL.
Un soutien financier spécifique est accordé par la Fédération dans le cadre de l'aide fédérale.

➢ ***Championnat de France TeamGym***

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salle de compétition

- **1 salle** (44mx24mx8m minimum) – 2 000 spectateurs

Salle d'échauffement

- **1 salle** (40m x 20m minimum, type B) – organisation en fonction des possibilités locales

Salles annexes

- 2 salles de réunion des juges
- 1 vidéo projecteur par salle,
- 1 infirmerie ou 1 salle pouvant servir d'infirmerie pour chaque site,
- 1 local pour le contrôle antidopage,
- 1 local presse avec,1 connexion internet

Matériel

Compétition

- 1 plateau TeamGym (fournisseurs)
- 1 piste de Tumbling aux normes FIG avec réception et courses d'élan (Fournisseur)
- 3 décamètres de 25 mètres (Tumbling et Mini-trampoline) : (COL)
- 1 podium jury Teamgym 12m x 2m x 0,4m + 1 podium 12m x 2m x 0,8m pour la direction du concours (COL)
- Des podiums supplémentaires pourront être demandés en fonction de la configuration de la salle. (Visite instructeur).

Échauffement

- 1 praticable non dynamique + 1 espace de tapis de 14 m x 14 m (COL)
- Espaces de tapis de 5cm ou mousse + moquette de praticable (COL)

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Hébergement (2 nuits et 4 repas)	Indemnités* par séquence *(matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)*
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
2	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (dont 1 directeur de compétition)	NON	OUI	OUI** pour le directeur de compétition à la charge de la Fédération
10	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
10	JUGES	OUI	OUI	OUI

*cf. barème FFGym en vigueur

** *Sauf DTNA pratiques compétitives et chargés de mission.*

Gala

Un gala sera organisé conjointement entre la FFGym et le COL le samedi soir.
Les frais relatifs à ces démonstrations (transport – séjour – défraiements) restent à la charge du COL.
Un soutien financier spécifique est accordé par la Fédération dans le cadre de l'aide fédérale.

➢ ***Championnat de France et Trophée Fédéral Parkour***

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs

- **Espace de compétition**
  - Accueil public d'une capacité minimum de 500 personnes

- **Espace de compétition intérieur**
  - Salle de compétition : Type C (22m x44m) – Le revêtement au sol devra permettre une bonne adhérence afin d'assurer les bonnes conditions de déroulement de la compétition
  - La température de pratique compétitive doit être comprise entre 15 et 32 C°
  - Éclairage 800 Lux
  - Échauffement : Espace d'échauffement articulaire – Possibilité de quelques modules
  - Prévoir le positionnement du jury en hauteur soit dans les tribunes soit sur estrade sécurisée permettant une vue globale de l'espace de compétition (soit environ 2 mètres de haut)

- **Espace de compétition extérieur**
  - Espace délimité exclusivement dédié à l'espace de compétition 20mx40m minimum au sein d'un ERP ou équivalent (Préau sportif, hall couverte etc…).
  - Il est préconisé un espace couvert limitant les risques des conditions météo (pluie, vent etc…)
  - La température de pratique compétitive doit être comprise entre 15 et 32 C°
  - Prévoir le positionnement du jury en hauteur soit dans les tribunes soit sur estrade sécurisée permettant une vue globale de l'espace de compétition (soit environ 2 mètres de haut)

Salle d'échauffement

- **1 salle** (40m x 20m x 8m de hauteur minimum).

Salles annexes

- **6 salles** : COL – secrétariat – juges équipé vidéo projecteur – infirmerie – presse – contrôle antidopage *(selon le planning les salles peuvent être affectées à des rubriques différentes)*

Matériel

Compétition

- Modules spécifiques partenaires fédéral Gymnova / Brick (Fournisseur)
- 2 à 4 tapis de 2m x 2m épaisseur 20 cm souple (COL)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales Échauffement

- 1 à 2 surfaces pour l'échauffement général (COL) 7 m hauteur minimum
  - Surface échauffement articulaires environ 200 m²
  - Surface échauffement spécifique modules 200 m²
- 5 à 6 modules spécifiques Parkour rigide (COL)
- 5 à 10 tapis 2m x 1m épaisseur 5 cm semi rigide type judo (COL)
- 2 à 3 tapis 2mx2m 20 cm épaisseur

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Hébergement (2 nuits et 4 repas)	Indemnités* par séquence *(matin/après-midi/ fin d'après- midi-soirée)*
1	OFFICIEL	NON	OUI	NON
1	DIRECTEUR DE COMPETITION	NON	OUI	OUI** à la charge de la Fédération
3	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
6	JUGES	OUI	OUI	OUI
1	Micro	Prise en charge FFGym	Prise en charge FFGym	Prise en charge FFGym

** cf. barème FFGym en vigueur*

**** Sauf DTNA pratiques compétitives et chargés de mission*

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym.

CONTACTS UTILES

Direction Technique Nationale - Pratiques gymniques compétitives

Instructrice Fédérale TR – TU – GAc – TeamGym – AER

- *Marion Limbach-Tarin*
  marion.limbach-tarin@ffgym.fr / ☎ 06 82 41 06 63

Instructrice Fédérale GAM – GAF – GR

- *Anne-Marie Basset*
  anne-marie.basset@ffgym.fr / ☎ 06 47 26 72 48

Instructeur Fédéral Parkour

- *Djamel Loucif*
  djamel.loucif@ffgym.fr / ☎ 06 63 73 37 51

Partenariat – Promotion – Marketing

- finalesnationales@ffgym.fr
- *Lucas Fautrat*
  lucas.fautrat@ffgym.fr / ☎ 01 48 01 24 36

Communication – Presse

- *Adresse de contact*
  finalesnationales@ffgym.fr
- *Sarah Poitrimol*
  sarah.poitrimol@ffgym.fr / ☎ 01 48 01 24 68

Suivi administratif / Direction Compétitions

- *Nataly Dormant*
  nataly.dormant@ffgym.fr / ☎ 01 48 01 24 24

Sacem & Assurance

- *Séverine Mastro*
  Severine.mastro@ffgym.fr / ☎ 01 48 01 24 38

Partenaires – *Gymnova*

- *Xavier Lepitre*
  x.lepitre@gymnova.com / ☎ 04.91.87.51.20

Développement durable

- *Anne Séguret*
  anne.seguret@ffgym.fr / ☎ 01 48 01 24 39

Phoenix Event Productions

- *Olivier Ligné*
  olivierligne@phoenixeventsprod.com / ☎ 06 11 90 73 69

- *Cécilia Chedeville*
  ceciliachedeville@phoenixeventsprod.com / ☎ 06 20 84 09 13

ANNEXES

Cahier des charges
des compétitions nationales
Édition mars 2026

Sommaire

Annexe 1

Dossier de candidature 3

Annexe 2

Convention type FFGym/COL 7

Annexe 3

Fiche de liaison pour la couverture médicale 10

Annexe 4

Convention type COL / Photographe 11

Annexe 5

Scénario des cérémonies protocolaires FFGym 13

Annexe 6

Barème et procédure de remboursement de frais 14

Annexe 7

Plan technique GR 18

Annexe 8

Plan technique AER 19

Annexe 9

Plan technique trampolines / FestiGym 20

Annexe 10

Direction du concours GAM-GAF 21

Annexe 11

Plan technique Parkour 22

Annexe 12

Procédure photographe 23

Photographe sur les compétitions nationales 24

Vidéaste sur les compétitions nationales 26

Annexe 13

PLV 28

Annexe 14

Finales nationales – Captation vidéo 30

Annexe 1

Dossier de candidature – 2025-2026

Compétition :

Date (merci de préciser l'année) :

Raison sociale de l'organisateur :
Association affiliée FFGym ☐ Comité Départemental ☐ Comité Régional ☐

Libellé exact de l'organisateur :

Adresse :

☎ 🖷

@

Nom et prénom du/de la Président(e) :

Adresse :

☎ 🖷 @

Nom et prénom du coordonnateur :

Adresse :

☎ 🖷

@

Avis du Comité Départemental
Avis du Comité Régional

Plan de situation – accès – hébergement

Plan de situation
Joindre un plan de la ville avec situation

- Des installations sportives,
- Des parkings de proximité (voiture et bus),
- Des hébergements,
- Des locaux d'accueil et administratifs de la compétition.

Accès
Mentionner les accès

- Par la route,
- Par la SNCF,
- Par avion (lignes et compagnies)

Mentionner les moyens de transport en commun intra-muros (gare – hôtels – gymnase)

Hébergement
Capacité d'accueil par catégorie d'hébergement : préciser la capacité (nombre de chambres et/ou d'établissements), ne pas joindre une liste

- Hôtel ***,
- Hôtel **,
- Hôtel *,
- Hébergement collectif (nature à préciser) : public ou privé,
- Résidences de tourisme
- Autres.

Budget

CHARGES	Montant prévisionnel	Montant réalisé	PRODUITS	Montant prévisionnel	Montant réalisé
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 – Achats	0		**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	0	
Prestations de services			Billetterie		
Achats matières et fournitures			Buvettes		
Autres fournitures			Autre (préciser)		
-			**74- Subventions d'exploitation**[11]	0	
-			Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		
61 - Services extérieurs	0		-		
Locations			-		
Entretien et réparation			Région(s) :		
Assurance			-		
Documentation			Département(s) :		
62 - Autres services extérieurs	0		-		
Rémunérations intermédiaires et honoraires			Intercommunalité(s) : EPCI[12]		
Publicité, publication			-		
Déplacements, missions			Commune(s) :		
Hébergements			-		
Services bancaires, autres			-		
63 - Impôts et taxes	0		Organismes sociaux (détailler) :		
Impôts et taxes sur rémunération,			-		
Autres impôts et taxes			Fonds européens		
64- Charges de personnel	0		-		
Rémunération des personnels			L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)		
Charges sociales			Autres établissements publics		
Autres charges de personnel			Aides privées		
65- Autres charges de gestion courante			**75 - Autres produits de gestion courante**		
66- Charges financières			Dont cotisations, dons manuels ou legs		
67- Charges exceptionnelles			**76 - Produits financiers**		
68- Dotation aux amortissements			**78 – Reprises sur amortissements et provisions**		
CHARGES INDIRECTES			RESSOURCES INDIRECTES		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES	0		**TOTAL DES PRODUITS**	0	
			CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[13]		
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0		**87 - Contributions volontaires en nature**	0	
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature		
Personnel bénévole			Dons en nature		
TOTAL	0		**TOTAL**	0	

Descriptif des installations sportives

Compétition : Lieu :

Date :

Capacité minimum – spectateurs Hauteur libre minimale

Superficie plateau de compétition Superficie salle d'échauffement

Nombre de salles annexes Nombre - plateaux compétition

Nombre - plateaux échauffement Local antidopage spécifique

Local premiers secours (infirmerie) avec possibilité de fabriquer et de conserver de la glace

- **Joindre un plan des installations, avec les côtes.**

- **Joindre un courrier de la ville ou de la structure d'accueil attestant la disponibilité de l'installation à la date de la compétition telle que mentionnée dans le calendrier fédéral.**

Annexe 2

Convention type FFGym/COL

Entre les soussignés :

La Fédération Française de Gymnastique, dont le siège est à Paris (10e), 7 Ter Cour des Petites Écuries, représentée par sa Présidente en exercice, Madame Dominique Mérieux, ci- après dénommée la FFGym,

et

L'association Sportive……..…....……, dont le siège est à… ....., représentée par son/sa Président(e) en exercice, Monsieur/Madame ..... , ci-après dénommée le Comité d'Organisation Local (COL).

Préambule :

La FFGym et le COL ont décidé de coopérer pour l'organisation du ……, ci-après dénommée la compétition, qui se déroulera les ……à…….

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les droits et obligations des parties dans la préparation et la réalisation de la compétition et de préciser les modalités financières de son organisation.

Les dispositions de la présente convention précisent et complètent le cahier des charges des compétitions nationales. En cas de contradiction entre le cahier des charges et la convention, les dispositions de cette dernière prévalent.

Article 2 – Conditions générales

Le COL est responsable devant la FFGym de l'exécution des travaux préparatoires, du déroulement et de la clôture de la compétition.

De façon générale, le COL s'engage à respecter les directives techniques, administratives, financières de la FFGym, les statuts et règlements fédéraux et le cahier des charges des compétitions nationales

Article 3 – Conditions particulières

1 - Officiels, juges, responsables du déroulement, invités et prestataires

Les effectifs ajustés des différentes catégories de personnes sont annexés à la présente convention (annexe 1).

En cas de dépassement des effectifs mentionnés en annexe 1, les personnes supplémentaires sont prises en charge par la FFGym.

2 - Représentant de la FFGym

Lors de la compétition, la FFGym sera représentée par :

- Un délégué fédéral, lequel sera également responsable du contrôle antidopage. Il a toute autorité pour faire respecter les dispositions du cahier des charges et de la convention FFGym/COL et prendre les décisions qui s'imposent pour le bon déroulement de la compétition,

- Le Directeur Technique National ou son représentant qui assure la direction technique de la compétition.

3 - Matériel et équipements gymniques

La FFGym fournira le matériel annexé à la présente convention (annexe 2). Des ajustements peuvent intervenir. Le cas échéant, ils feront l'objet d'un échange écrit entre la FFGym et le COL.

Le COL prend contact avec les fournisseurs.

Le COL identifie un référent matériel, garant du respect des procédures relatives au déchargement, à l'installation, à l'entretien et au rechargement du matériel, et chargé de réaliser un état des lieux à la réception et au retour de celui-ci.

Une caution matérielle de 5000 € (cinq mille euros) est à joindre par le COL à la convention signée. En l'absence de tout incident sur le matériel, elle sera restituée à l'issue de la manifestation.

Enfin, la FFGym, ses partenaires, et le COL s'engagent à respecter les directives de la commission matériel.

4 - Informatique

La manifestation fait l'objet d'une couverture informatique réalisée par le prestataire de la FFGym.

La FFGym prend en charge le montant de cette prestation d'une valeur de..... € TTC.

Article 4 – Affaires financières

L'annexe 3 récapitule les différentes participations de la FFGym.
La FFGym attribuera au COL une aide financière d'un montant maximum de ..... €

Celle-ci sera versée selon les modalités fixées par le Cahier des Charges et à la condition expresse que le COL respecte les termes de la présente convention et seulement à réception de factures.

Article 5 – Aménagements spécifiques

Des aménagements pourront être envisagés pour prendre en compte les spécificités locales.
Ils feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 6 – Polices d'assurance

La couverture assurance de la compétition est prévue par le fiche Assurance du cahier des charges.

Article 7 – Fédération éco-responsable

La Fédération Française de Gymnastique s'inscrivant dans une démarche de développement durable, toutes les manifestations placées sous l'égide de la FFGym doivent s'y intégrer.

Conséquemment, le COL s'engage à mettre en place une démarche éco-responsable et se réfèrera utilement au cahier des charges et au site fédéral.

Article 8 – Litiges

Tout litige né de l'application de la présente convention sera traité en référé par le Bureau fédéral. En cas de litige persistant, les parties pourront saisir le tribunal judiciaire territorialement compétent.

La présente convention est établie en deux exemplaires orignaux, remis à chacune des parties.

Fait à Paris, le……..

Pour la FFGym
La Présidente

Pour le COL
Le/la Président(e)

Annexe 3

Fiche de liaison pour la couverture médicale

Intitulé de la compétition :

Date et lieu(x) de la compétition :

Organisateur :

@

Rappel du cahier des charges (page 10) :
Charge FFGym

- Cas N°1 : j'ai un médecin qui couvre l'évènement. Barème en en cas de présence d'un médecin = 500 €/jour : si compétitions simultanées sur plusieurs sites, le forfait pourra être multiplié sur demande préalable du COL, après avis favorable du médecin fédéral.
- Cas N°2 : je n'ai pas de médecin mais un kiné ou infirmier. Barème en cas d'absence de médecin et si présence d'un personnel paramédical (non médecin, c'est à dire kiné, infirmier) = 200€/jour. Pour rappel, ces professionnels n'ont pas les prérogatives pour intervenir sur l'accidentologie (traumatologie).

- *Produits paramédicaux et dispositifs utilisés pour ceux-ci (budget limité **à définir avant la compétition** et sur présentation d'un devis puis d'une facture)*

Tableaux à compléter et **renvoyer une semaine avant la compétition** à la FFGym à madame Isabelle Durin : isabelle.durin@ffgym.fr

	Nom	Prénom	Adresse	Date d'intervention
Médecin 1*				
Médecin 2*				
Médecin 3*				
Kinésithérapeute 1*				
Kinésithérapeute 2*				
Kinésithérapeute 3*				

*Rappel : 1 seule participation forfaitaire aux honoraires sera attribuée par jour pour 1 médecin et éventuellement 1 kinésithérapeute, par site de compétition.

Produits paramédicaux et dispositifs utilisés pour leur prise en charge**			
Nom des produits	**Coût unitaire TTC**	**Nombre**	**Coût total TTC**

La liste des produits paramédicaux doit être **validée par le Médecin fédéral national, avant la compétition ; une prise en charge par la FFGym sera effective sur présentation de **justificatifs**.

Annexe 4

Convention type COL / Photographe

Entre

D'une part,

l'association : _____

dont le siège est situé : _____

représentée par son/sa Président(e) _____

dénommée l'organisateur,

Et

d'autre part,

le studio de photographie: _____

dont le siège est situé : _____

représenté par Monsieur/Madame _____

en qualité de : _____

dénommé la Société,

Il a été convenu ce qui suit :

L'association_____organise les_____et_____202_

la compétition (titre) _____ qui se déroulera (lieu) _____

- À cette occasion, l'organisateur autorise la Société à accéder au plateau de compétition afin de procéder à des prises de vue des gymnastes participant à la compétition dans le cadre de leur activité sportive exclusivement (compétition, podium) à l'exclusion de tout autre lieu comme les tribunes, les vestiaires...
- L'accès au plateau de compétition sera réservé à un seul photographe de la Société. Celui-ci sera accrédité par l'organisateur au titre de « partenaire », en l'absence de carte de presse. Le photographe, dans son exercice, ne devra pas gêner l'évolution des gymnastes, ni perturber le déroulement de la compétition (l'utilisation de flashes ou de balcar est interdite).
- L'organisateur mettra à disposition de la Société un emplacement pour un stand de présentation et de vente des clichés réalisés sur le site de la compétition, sur le lieu de passage du public et dans la limite des consignes de sécurité imposées par le gestionnaire des lieux de la manifestation.
- La Société bénéficiera d'une exclusivité dans le domaine de la vente au public des photographies.
- L'organisateur signalera sans délai à la FFGym tout comportement déviant de la Société dont il aura eu connaissance et, si le manquement le justifie, aux autorités judiciaires et administratives compétentes.

La Société s'engage :

- À ne pas prendre de clichés susceptibles de porter atteinte à la dignité des personnes représentées
- À respecter le bon fonctionnement de la manifestation défini par les responsables techniques de la FFGym.
- À ne vendre les clichés individuels réalisés le jour de la compétition qu'aux personnes représentées sur les clichés, ou à leur représentant légal si celles-ci sont mineures.
- À réserver les clichés de groupe réalisés uniquement à la vente aux gymnastes participants ou aux clubs présents à la manifestation concernés par ces clichés (aucun listing des individus ou des clubs participants ne sera transmis), à l'exclusion de toute diffusion ou de vente à la presse ou à une société commerciale pour une utilisation publicitaire ou commerciale.
- À retirer immédiatement de l'exposition tout cliché qui aura fait l'objet d'un refus d'un participant ou de son représentant légal ou de la personne accompagnatrice (entraîneur ou Président du club).
- Postérieurement à la compétition, à limiter l'accès et la vente des photos individuelles aux seules personnes représentées sur les clichés ou à leur représentant légal.
- À verser à l'organisateur : une participation forfaitaire de …… euros payable à la signature de la présente convention,
- Et/ou à verser une participation sur le chiffre d'affaires TTC réalisé au cours de cette manifestation (commandé et/ou encaissé sur place et/ou ultérieurement) égale à …….% payable 30 jours maximum après la manifestation.
- À remettre gracieusement à l'organisateur, dans un délai de …… jours maximums après la manifestation un C.D.-Rom/clé USB *(ou autre support)* contenant les clichés (libres de droits) réalisés pour un usage exclusivement interne à l'association et/ou à la FFGym, à l'exclusion de toute diffusion ou de vente ou de cession aux gymnastes participants.
- À prendre en charge la totalité des frais de mise en œuvre de cette action, notamment : déplacements, hébergement, restauration, frais techniques du matériel et d'installation d'un stand, frais d'assurance du matériel (l'organisateur déclinant toute responsabilité en cas de dommage, de vol ou de perte de celui-ci).

En cas de litige, les deux parties se rapprocheront afin de trouver une solution amiable. En cas de désaccord persistant, seul le tribunal de (ville de l'organisateur) sera compétent.

Fait à

Le
(en deux exemplaires originaux)

Pour l'organisateur

Le/La Président(e)

Pour la Société

Annexe 5

Scénario des cérémonies protocolaires FFGym

Principes généraux

- L'organisation spatiale du protocole est à définir selon l'implantation du site de compétition. Une validation préalable de la part de la FFGym est souhaitée.
- La mise en place sur le lieu de compétition se fera en coordination avec un référent du COL et un référent FFGym pour orchestrer les différents protocoles. Il faudra au minimum 3 élus par podium de façon à ce qu'il y en ait un par couleur de médailles.
- Prévoir une répétition en situation avant le début de la compétition

Déroulé type (adaptation possible sous responsabilité du directeur de compétition et du délégué fédéral)

1) Entrée des gymnastes (avec musique et applaudissements) sur le praticable
2) Annonce du podium : médaille de bronze, médaille d'argent, médaille d'or
3) Entrée des élus et remise des médailles par les élus (pas de bise)
4) Photos avec les élus
5) Remise des bouquets, cadeaux… puis sortie des hôtesses
6) Sortie des élus (engagée par le responsable protocole)
7) Photos des médaillés et annonce de la suite du palmarès (les gymnastes se lèvent sur le praticable, sauf lors du FESTIGYM)
8) Retour des gymnastes médaillés sur le praticable & podiums suivants
9) Sortie des gymnastes

Attention : le fond de podium est fourni par la FFGym et doit impérativement être positionné afin de garantir une unité des podiums des finales nationales.

- Pour les finales nationales ; prévoir de rehausser le fond de podium, c'est-à-dire le mur images FFGym + les 2 kakémonos soit 6 m linéaires à hauteur de podium.
- Pour les finales nationales Elite ; prévoir de rehausser le fond de podium, c'est-à-dire les 2 murs images FFGym soit 7,40 m linéaires à hauteur de podium.

Annexe 6

Barème de remboursement de frais

Pour les responsables du déroulement et les juges convoqués à des finales nationales ou matchs internationaux sur le territoire national

Application à partir du 1er septembre 2026

(Modification possible selon le barème fiscal en vigueur)

Frais de déplacement

1. Règles de base pour les transports :

Les déplacements des responsables du déroulement et juges convoqués officiellement à des compétitions nationales ou matchs internationaux, seront remboursés par le Comité d'Organisation Local (COL) selon les modalités suivantes :

- Les remboursements ne sont effectués qu'après réception de la fiche « **état de frais de mission** » officielle, complétée et accompagnée **des justificatifs originaux**
- Les remboursements sont effectués sur **des frais réels**.

2. Remboursement des frais de déplacement

Le **train** constitue le mode de **transport de référence**. Lorsque le recours au train ne permet pas au convoqué d'arriver sur le lieu de compétition dans les délais requis (sans nuit supplémentaire), le convoqué peut solliciter une dérogation auprès de l'Administration Générale afin d'utiliser un autre mode de transport (avion ou véhicule personnel). Cette dernière devra être formulée au plus tard **21 jours avant la date de la compétition**.

a. Train

Remboursement **pour tous** sur justificatif et plafonné sur la base du tarif SNCF **2nde classe « modifiable ».**

Le ticket de parking de la gare pourra être pris en charge sur justificatif.

b. Avion

Le recours à l'avion est réservé aux situations où le train ne permet pas d'arriver en temps et en heure sur le lieu de compétition. Il est remboursé sur justificatif, en **classe économique**, sous réserve d'une réservation effectuée au moins 21 jours avant la compétition, et après accord préalable de l'Administration Générale.

Le ticket de parking l'aéroport pourra également être pris en charge sur justificatif.

c. Voiture

En cas de dérogation accordée, les frais kilométriques peuvent être remboursés selon les montants suivants :

- **0,338 €/km pour le déplacement d'une personne seule**
- **0,427 €/km en cas de covoiturage**

Dans le cas du covoiturage, seul le convoqué utilisant son véhicule personnel sera remboursé, les autres personnes se déplaçant dans ce véhicule ne perçoivent pas de frais de déplacement (hors complément pour le regroupement et frais de route éventuels).

Le calcul du kilométrage est effectué avec la référence Google Maps (à fournir).

Dans le cas de l'utilisation de la voiture, les frais de péage sont remboursés intégralement sur présentation des **justificatifs originaux**.

Pour tous voyages supérieurs à 6 heures, les frais de route (restauration) sont remboursés sur présentation des justificatifs originaux et sur la base du barème suivant qui constitue un plafond de remboursement (Rappel : 22 € par repas en province et 28 € en Ile-de-France et grandes villes > 100k habitants).

Indemnités des intervenants

Intervenants compétitions nationales Juges et responsables du déroulement **par séquence dans la limite de 3 par jour et de 8 par compétition* *(soit 75€ max par jour et 200€ max par compétition)*	**25 € ***
Intervenants compétitions nationales Responsables outils compétitifs 300 euros pour 2 jours 375 euros pour 3 jours et +	

PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS

Pour les responsables du déroulement et les juges convoqués à des compétitions nationales

A l'attention des Comités d'Organisation Locaux (COL)

Rappel

La FFGym a engagé une démarche de modernisation de son fonctionnement afin de s'adapter aux contingences actuelles. Dans cette optique, un nouveau barème de remboursement a été mis en place pour les frais engagés par les responsables du déroulement et les juges convoqués à des compétitions nationales.

Ce nouveau barème prend désormais en considération plusieurs modes de transport et doit permettre un remboursement en adéquation avec les frais réels engagés et justifiés. Il permet au COL de pouvoir répondre aux contrôles réglementaires auxquels ils sont soumis, et ne doit pas contribuer à augmenter le budget des COL.

Cette notice a pour objet de vous accompagner dans la mise en œuvre des nouvelles modalités de remboursement qui sont précisées en annexe du cahier des charges des compétitions (cf. ci-après).

Les services administratifs de la FFGym sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Les étapes du remboursement

1. Réception de l'EFM

Le COL prévoit un « accueil juges/responsables déroulement » sur le lieu de la compétition. A l'arrivée des juges et des responsables du déroulement, le COL récupère l'ensemble des EFM officiels accompagnés des justificatifs.

Le COL doit pouvoir faire les copies de certains justificatifs : billet retour pour le train ou l'avion.

2. Traitement de l'EFM

La vérification de l'ensemble des justificatifs s'effectue par le délégué fédéral, en concertation avec le COL et le directeur de la compétition.

Justificatif présenté = remboursement des frais engagés.

En cas de justificatif manquant (péage, parking…), la personne concernée s'engage à retourner ses justificatifs sous 8 jours au COL. Un remboursement complémentaire peut donc être effectué après la compétition.

Pour rappel, le recours à un autre mode de transport que le train nécessite une dérogation formulée en amont (au plus tard 21 jours avant la compétition). Les noms des personnes convoquées et covoiturées doivent y être précisés.

Cas du covoiturage

Seule une personne convoquée utilisant son véhicule personnel peut prétendre à être remboursée sur la base 0,427€/km.

Les autres personnes se déplaçant dans ce même véhicule (les covoiturées) ne perçoivent aucun remboursement de déplacement (hors complément pour le regroupement et frais de route éventuels).

Ce mode de déplacement doit être signalé en amont de la compétition via le formulaire de réponse des convoqués et validé par la fédération. Les noms des personnes convoquées et covoiturées sont précisés.

3. Transmission du règlement

Le remboursement des frais engagés s'effectue sur le lieu de la compétition avant la fin de celle-ci, à l'exception du remboursement complémentaire mentionné ci-dessus.

Toutefois, si les feuilles de remboursement et justificatifs ne sont pas présentés la veille de la fin de la compétition, les remboursements peuvent ne pas s'effectuer sur le lieu de celle-ci.

Annexe 7

GR - Aménagement Plateau - Vue aérienne

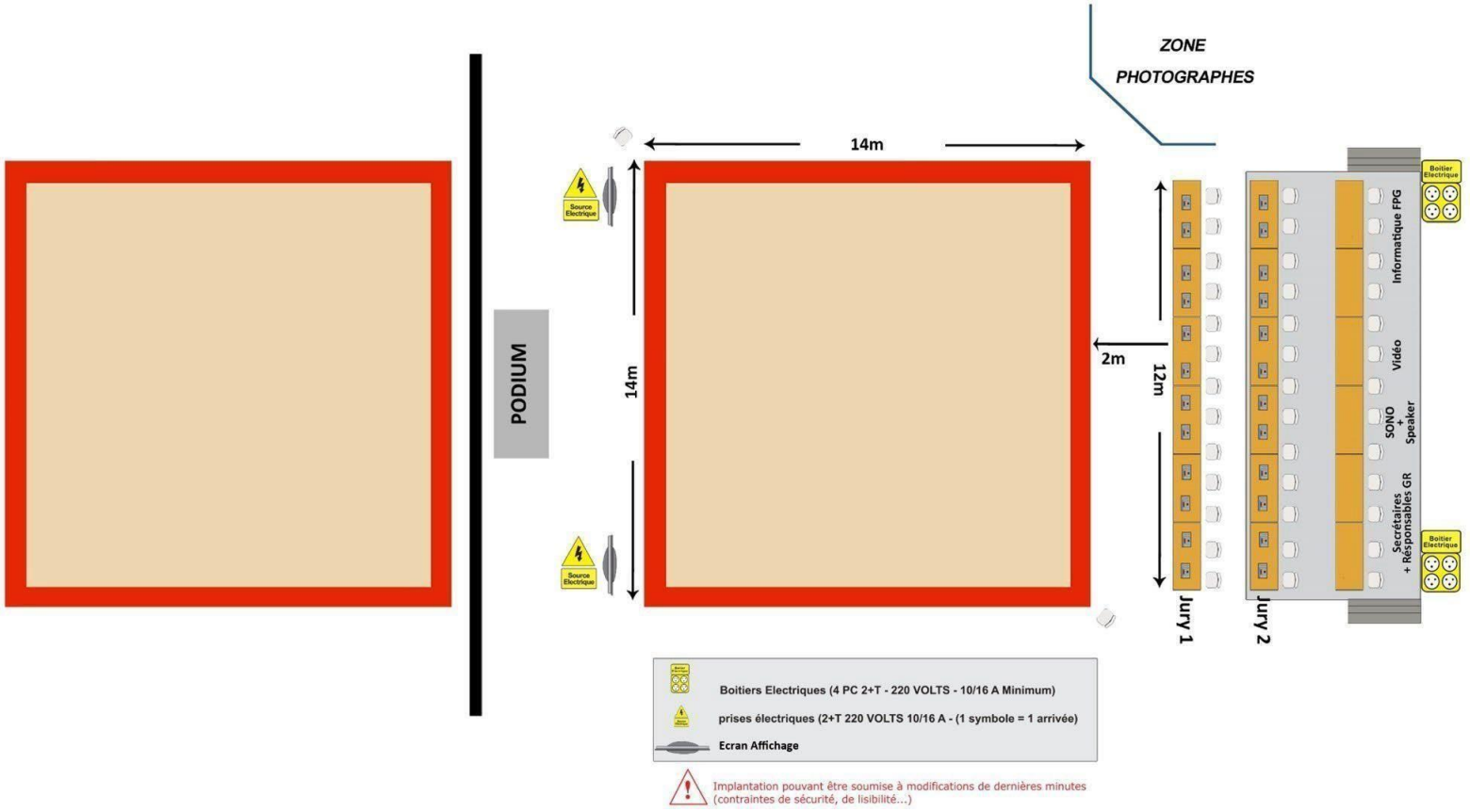

Annexe 8

AEROBIC - Aménagement vue aérienne

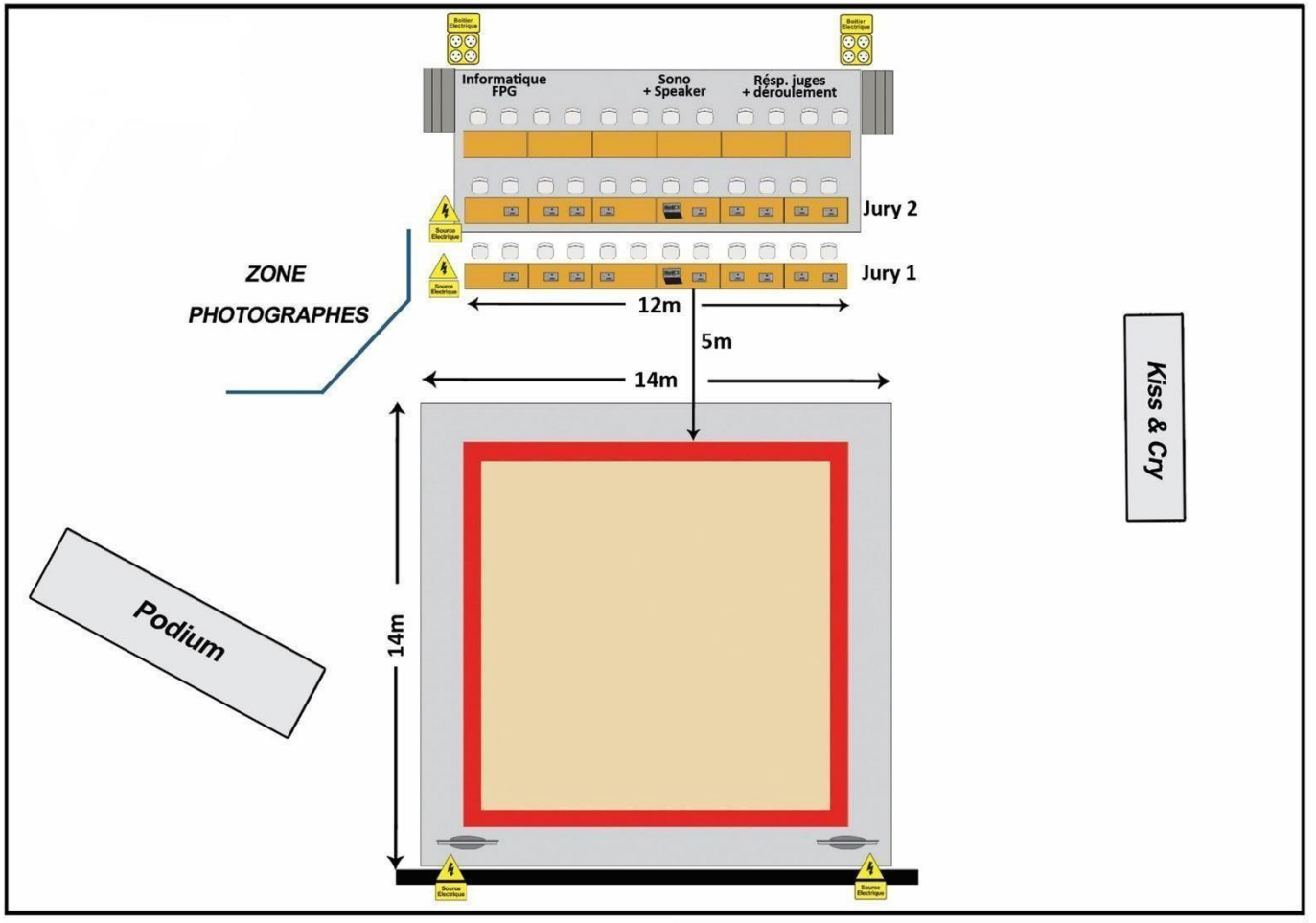

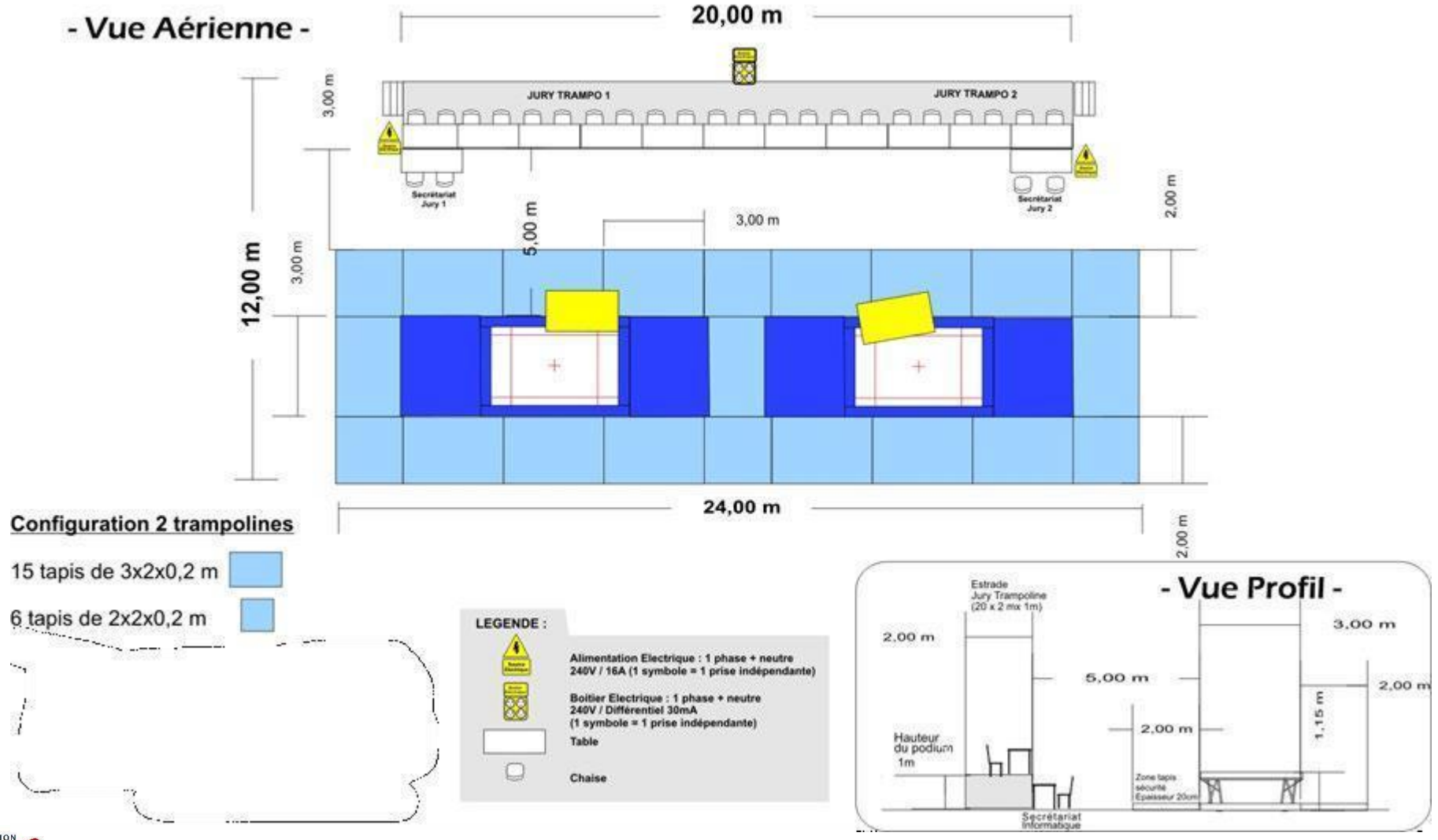
- Vue Aérienne -
20,00 m
JURY TRAMPO 1
JURY TRAMPO 2
Secrétariat Jury 1
Secrétariat Jury 2
3,00 m
5,00 m
3,00 m
2,00 m
12,00 m
3,00 m
24,00 m
2,00 m
Configuration 2 trampolines
15 tapis de 3x2x0,2 m
6 tapis de 2x2x0,2 m
LEGENDE :
Alimentation Electrique : 1 phase + neutre
240V / 16A (1 symbole = 1 prise indépendante)
Boitier Electrique : 1 phase + neutre
240V / Différentiel 30mA
(1 symbole = 1 prise indépendante)
Table
Chaise
- Vue Profil -
Estrade
Jury Trampoline
(20 x 2 mx 1m)
2,00 m
5,00 m
3,00 m
2,00 m
2,00 m
1,15 m
Hauteur
du podium
1m
Zone tapis
sécurité
Epaisseur 20cm
Secrétariat
Informatique

Annexe 10

DIRECTION DU CONCOURS GAM-GAF

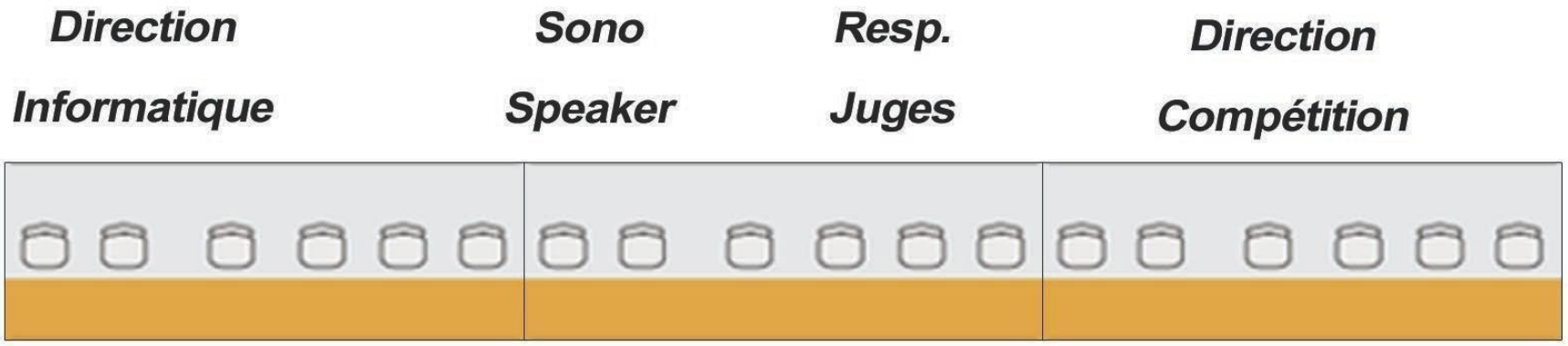

Annexe 11

Exemple Aménagement Salle de compétition Parkour

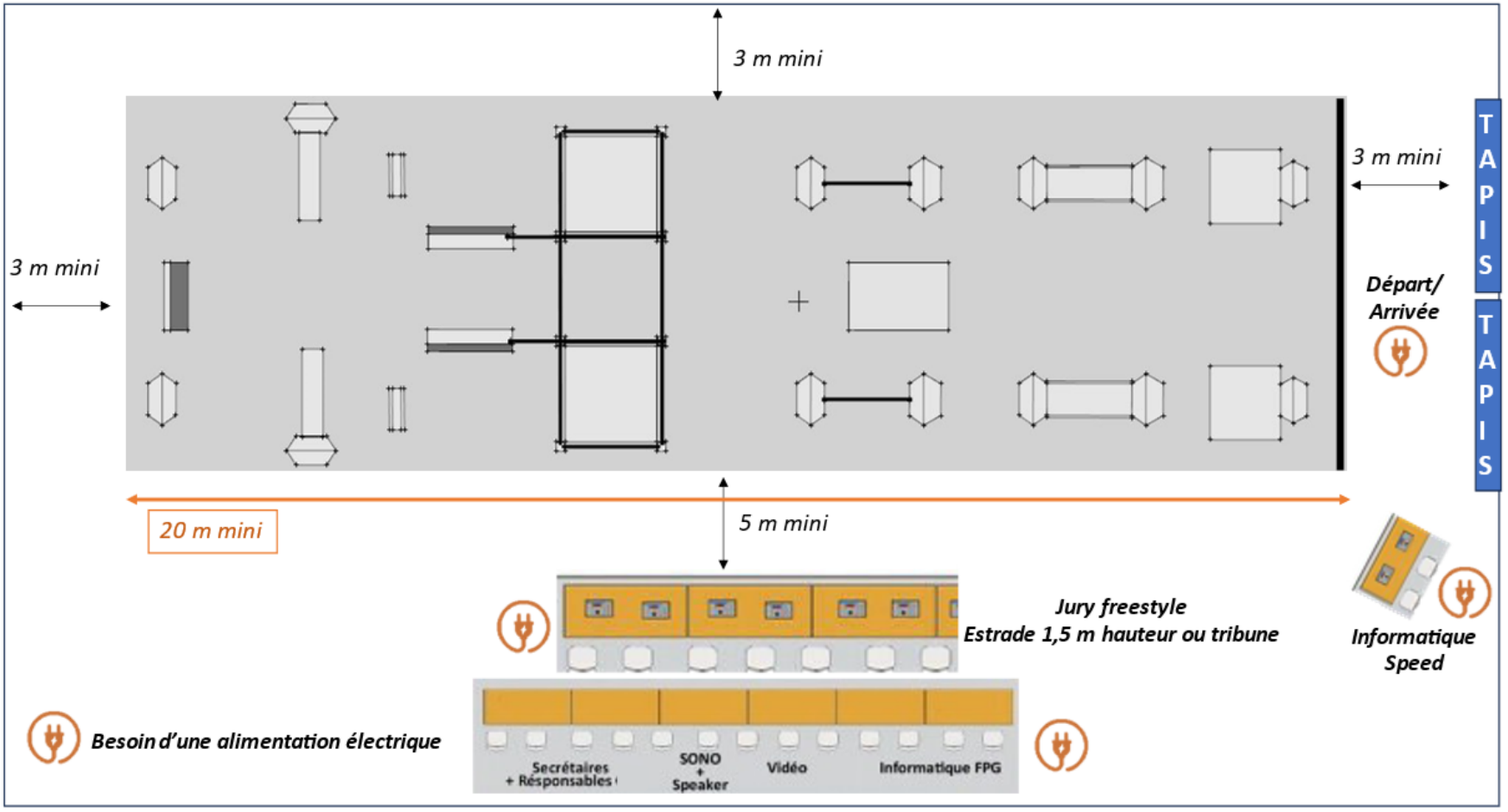

Annexe 12

Procédure photographes compétitions nationales

Tous les photographes non munis d'une carte de presse devront obligatoirement conclure une **convention** avec la FFGym et être **accrédités** au maximum une semaine avant la compétition.
Leur accréditation est conditionnée à la détention d'une **licence** à la FFGym en cours de validité et à la présentation d'une copie du **bulletin n°3** du casier judiciaire datant de moins de trois mois.

Tous les photographes ayant accès au plateau de compétition devront être accrédités et munis d'une chasuble média.

Chasuble Média **COMPETITION - DATE**

Le prêt des dossards "médias" se fait en échange d'une caution de 20 €

N°	Nom	Prénom	Média	Numéro carte	Numéro téléphone	PRET		RETOUR	
						Date	Signature	Date	Signature
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									

Attention : pas de photographes en salle d'échauffement ni en salle d'entraînement.

Cette chasuble sera remise au moment de l'accréditation à l'accueil presse du lieu de compétition, obligatoirement **en échange d'une carte de presse nominative ou d'une caution de 30 € (espèces ou chèque à l'ordre de la FFGym).**

Des zones photos sont préalablement définies sur le plateau de compétition afin de matérialiser l'espace de travail des photographes dits non-officiels.

Le photographe officiel FFGym et le photographe officiel du COL seront dotés, en plus de leur chasuble média, d'un brassard FFGym. **Seuls ces photographes dits officiels sont habilités à évoluer sur le plateau de compétition.**

Les autres photographes ont seulement une chasuble média et doivent être uniquement dans les zones photos prévues à cet effet.

*Dans tous les cas, les photographes doivent respecter le bon déroulement de la compétition. En fin de compétition, il appartient au COL de veiller à la bonne restitution de **l'ensemble des chasubles et des brassards.***

Le lendemain de la compétition, le COL doit impérativement faire parvenir par voie postale à la FFGym, les chasubles, brassards ainsi que le tableau récapitulatif des médias présent sur la compétition à :

FFGym – Direction CEM
7ter cour des petites écuries
75010 Paris

PHOTOGRAPHE SUR LES COMPÉTITIONS NATIONALES

1 - ACCREDITATIONS

Le formulaire d'accréditation est disponible sur le mini-site de chaque compétition. Tous les journalistes et photographes doivent impérativement passer par ce formulaire pour s'accréditer.

L'accréditation des photographes non munis d'une carte de presse est conditionnée à la détention d'une licence à la FFGym en cours de validité et à la présentation d'une copie du bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de trois mois.

Pour prendre une licence FFGym, merci de vous adresser à Séverine Mastro : severine.mastro@ffgym.fr.

Sur le site de la compétition, seuls les journalistes et photographes munis d'une carte de presse pourront être accrédités en dernière minute et devront impérativement être inscrits sur le fichier accréditations.

Les photographes non munis d'une carte de presse ne pourront pas être accrédités le jour de la compétition. Leur accréditation devra être acceptée dans un délai d'une semaine maximum avant la compétition.

La FFGym pourra, si elle le souhaite, désigner un (ou plusieurs) photographe officiel.

Le COL pourra également désigner un photographe local officiel après accord de la FFGym.

2 - POUR INFORMATION

L'organisateur signalera obligatoirement et immédiatement à la FFGym tout comportement contestable d'un photographe dont il aurait eu connaissance. L'organisateur effectuera également, si le manquement le justifie et conformément aux articles 434-1 et 434-3 du code pénal, un signalement auprès des autorités judiciaires et administratives compétentes.

3 - PHOTOGRAPHES ACCREDITES PAR LA FFGYM (NON OFFICIELS)

Les droits

Les photographes accrédités auront la possibilité de prendre des photographies de la compétition pour laquelle ils ont obtenu l'accréditation. Tous seront circonscrits à des zones prédéfinies en amont par le COL et validées par la FFGym. Ils seront dotés d'une chasuble numérotée (contre une pièce d'identité en caution) qu'ils devront rendre après la compétition.

Les obligations

Le photographe s'engage à envoyer au minimum 15 photos à : partenariats@ffgym.fr

Ces photos devront être libres de droit pour la FFGym, ses comités, ses clubs et la presse. Elles serviront pour d'éventuelles publications sur tous les types de supports existants et non existants actuellement.

4 - PHOTOGRAPHES OFFICIELS FFGYM

Les compétitions concernées

- AER – CHAMPIONNAT DE France & TROPHÉE FÉDÉRAL
- GR – CHAMPIONNAT DE France ÉLITE & CHAMPIONNAT DE France ÉQUIPES ET ENSEMBLES
- GAM/GAF – PETITE FINALE ET FINALE TOP 12
- GAC – CHAMPIONNAT DE France PAR UNITÉS
- TR/TU – CHAMPIONNAT DE France INDIVIDUEL / SYNCHRONISÉ
- GAM/GAF – CHAMPIONNAT DE France ÉLITE

Le barème défraiement

Un jour	Deux jours ou plus
200 euros	350 euros

Les droits

Le photographe officiel FFGym (également valable pour le photographe officiel du COL) aura un libre accès au plateau de compétition, dans le respect du bon déroulement des épreuves sportives. Le photographe devra être doté d'une chasuble spécifique et d'un brassard, fournies par la FFGym.

Les obligations

Le photographe officiel doit contribuer au bon déroulement de la promotion de la compétition. Ce dernier s'engage donc à transmettre à Sarah Poitrimol / sarah.poitrimol@ffgym.fr un certain nombre de photos :

Nombre de photos minimums	Types de photos	Délais maximums
3	De chaque podium	30 minutes après la fin des podiums
2	De chaque médaillé d'or junior et sénior	30 minutes après la fin des podiums
20	Gymnastes des podiums en action*	2 heures après la fin des podiums
20	Autres photos des gymnastes en action	3 jours après la compétition
20	• Relation entraîneur/entraîné • Complicité entre gymnastes	10 jours après la compétition
En fonction de la demande	Demande presse spécifique	Immédiatement

** priorité aux médaillés d'or toutes catégories confondues et médaillés argent/bronze pour les catégories seniors*

5 - A NOTER

L'utilisation des flashs est interdite en compétition.

VIDÉASTE SUR LES COMPÉTITIONS NATIONALES

1 - ACCREDITATIONS

Le formulaire d'accréditation est disponible sur le mini-site de chaque compétition. Tous les vidéastes doivent impérativement passer par ce formulaire pour s'accréditer.

L'accréditation des vidéastes non munis d'une carte de presse est conditionnée à la détention d'une licence à la FFGym en cours de validité et à la présentation d'une copie du bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de trois mois.

Pour prendre une licence FFGym, merci de vous adresser à Séverine Mastro : severine.mastro@ffgym.fr

Sur le site de la compétition, seuls les journalistes munis d'une carte de presse pourront être accrédités en dernière minute et devront impérativement être inscrits sur le fichier accréditations.

Les vidéastes non munis d'une carte de presse ne pourront pas être accrédités le jour de la compétition. Leur accréditation devra être acceptée dans un délai d'une semaine maximum avant la compétition.

2 - POUR INFORMATION

L'organisateur signalera obligatoirement et immédiatement à la FFGym tout comportement contestable d'un photographe dont il aurait eu connaissance. L'organisateur effectuera également, si le manquement le justifie et conformément aux articles 434-1 et 434-3 du code pénal, un signalement auprès des autorités judiciaires et administratives compétentes.

3 - VIDEASTES ACCREDITES PAR LA FFGYM

Les droits

Les vidéastes accrédités auront la possibilité de prendre des vidéos de la compétition pour laquelle ils ont obtenu l'accréditation. Tous seront circonscrits à des zones prédéfinies en amont par le COL et validées par la FFGym. Ils seront dotés d'une chasuble numérotée (contre une pièce d'identité en caution) qu'ils devront rendre après la compétition.

Les obligations

Au minimum, le vidéaste s'engage à envoyer l'intégralité des passages des trois premiers gymnastes par catégorie à : partenariats@ffgym.fr

La dénomination de chaque vidéo devra obligatoirement comporter le nom, prénom et catégorie du gymnaste présent sur la vidéo.

Ces vidéos devront être libres de droit pour la FFGym, ses comités, ses clubs et la presse. Elles serviront pour d'éventuelles publications sur tous les types de supports existants et non existants actuellement.

5 - A NOTER

Le live est strictement interdit pour le vidéaste accrédité sans carte presse et pour tout spectateur de la compétition. Toutes les vidéos prises durant la compétition pourront être utilisées et diffusées uniquement à posteriori.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure de la compétition toute personne qui manquerait à cette obligation.

Annexe 13

Composition d'un kit PLV finale nationale non-Élite

DESIGNATION PRODUIT	QUANTITE	VISUEL	UTILISATION PRODUIT
Roll-up enrouleur (L0,85m x h2m) : « Logo FFGym haut en haut »	4		- Au niveau de l'entrée des gymnastes - Sur les extrémités du podium (si besoin) - Sur le plateau de compétition - Salons VIP avec Réception
Roll-up enrouleur (L0,85cm x h2m) : « Multi logo FFGym »	3		
Mur Images (L3,70 x h2,24 x P0,30m) : « Multi-logos FFGym »	1	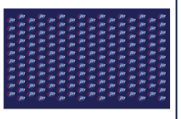	- Fond de podium (compléter avec des Roll-Up si besoin)
First Banner small + pied (H2m)	2		- Sur les extrémités du podium - Au niveau de l'entrée des gymnastes - Sur le plateau de compétition - A l'extérieur du gymnase **(! Attention à la météo !)**
Horizontal A-frame mini (L1m x h0,70m)	10		- Sur l'ensemble du plateau de façon harmonieuse - Au niveau des angles du praticable ou au niveau des côtés 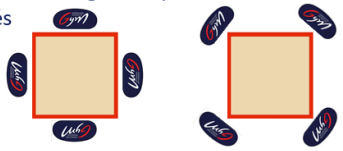
Banderole en intissée FFGym (L20xh0,80m) « Logo FFGym, Ensemble créons le mouvement »	1		**NE PAS DECOUPER !** - Sur le plateau de compétition
Jeu de nappes FFGym & disciplines en fonction de la compétition	1		A mettre sur les tables de juges et la table de direction avant la compétition. A plier et à ranger après la compétition par paquet. A savoir deux nappes du même agrès/engins/disciplines par sachet. **(! Nous informer si une nappe a été tachée pendant la compétition !)**
Box palette sur roulette pour le transport et la rangement du matériel + **Book de notice** (montage, démontage, implantation)	1		

Composition d'un kit PLV finale nationale Élite

DESIGNATION PRODUIT	QUANTITE	VISUEL	UTILISATION PRODUIT
Roll-up enrouleur (L0,85m x h2m) : « Logo FFGym haut en haut »	4		- Au niveau de l'entrée des gymnastes - Sur les extrémités du podium (si besoin) - Sur le plateau de compétition - Salons VIP avec Réception
Roll-up enrouleur (L0,85cm x h2m) : « Multi logo FFGym »	3		
Mur Images (L3,70 x h2,24 x P0,30m) : « Multi-logos FFGym »	2		- Fond de podium (compléter avec des Roll-Up si besoin)
First Banner small + pied (H2m)	2		- Sur les extrémités du podium - Au niveau de l'entrée des gymnastes - Sur le plateau de compétition - A l'extérieur du gymnase **(! Attention à la météo !)**
Horizontal A-frame mini (L1m x h0,70m)	10		- Sur l'ensemble du plateau de façon harmonieuse - Au niveau des angles du praticable ou au niveau des côtés 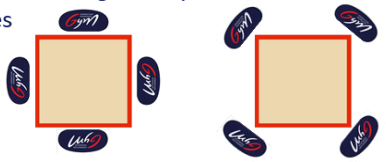
Banderole en intissée FFGym (L20xh0,80m) « Logo FFGym, Ensemble créons le mouvement »	1		**NE PAS DECOUPER !** - Sur le plateau de compétition
Jeu de nappes FFGym & disciplines en fonction de la compétition	1		A mettre sur les tables de juges et la table de direction avant la compétition. A plier et à ranger après la compétition par paquet. A savoir deux nappes du même agrès/engins/disciplines par sachet. **(! Nous informer si une nappe a été tachée pendant la compétition !)**
Box palette sur roulette pour le transport et la rangement du matériel + **Book de notice** (montage, démontage, implantation)	1		

FÉDÉRATION FRANÇAISE Gym

Finales Nationales

Captation vidéo

Captation et diffusion

Plusieurs compétitions seront diffusées par la FFGym tout au long de la saison. En dehors des évènements avec une réalisation gérée par la FFGym, il est proposé aux COLs des finales nationales d'assurer eux-mêmes la captation leurs compétitions. La diffusion sera assurée en live par la FFGym sur MaGymTv. La demande de captation devra être adressée par mail minimum un mois en amont de la compétition à sarah.poitrimol@ffgym.fr. **Concernant le flux du live, un lien RTPM vous sera transmis.**

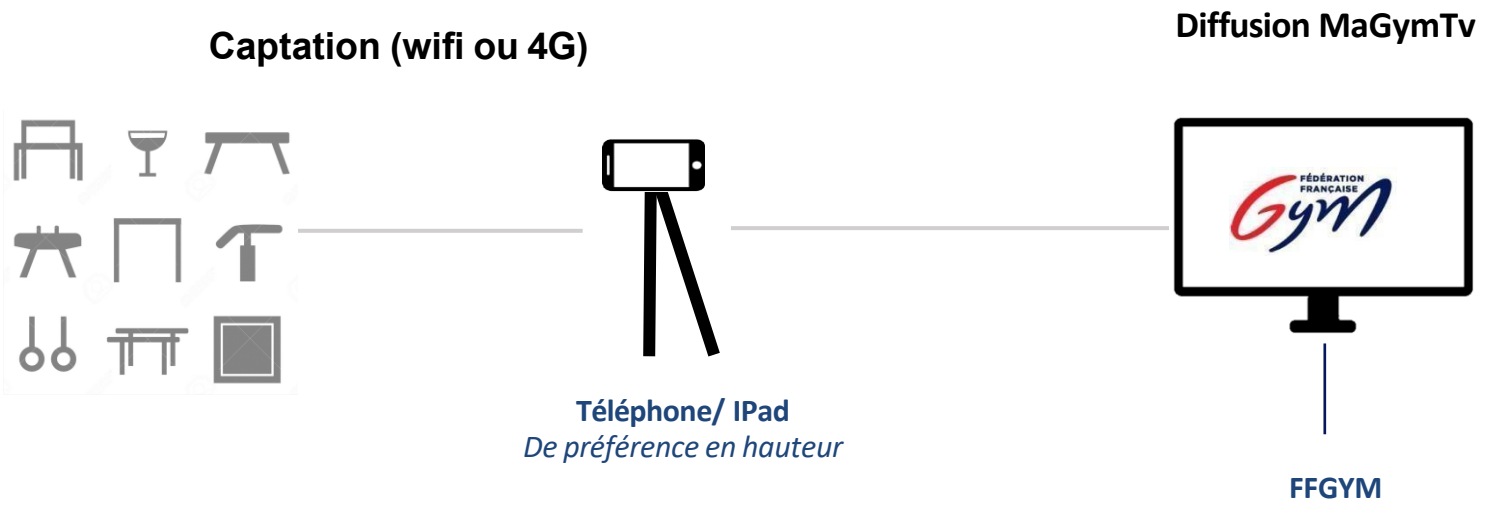

Procédure SPEED TEST

Afin d'assurer la meilleure retransmission possible de l'évènement, il est indispensable de tester la connexion internet du lieu de compétition.

Merci de bien vouloir réaliser le test ci-dessous :

- Sur votre téléphone en Wifi
- Sur votre téléphone en 4G

Téléchargez l'application « Speed Test » pour une lecture du résultat simplifiée.
N'hésitez pas à faire le test via différents opérateurs (Orange, SFR, Bouygues, Free…).

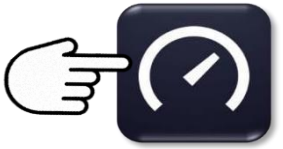

Pour chacune des trois méthodes citées ci-dessus, il faut que vous **réalisiez le test 3 fois à 5 minutes d'intervalle** afin de vérifier que la connexion est stable.

Merci de transmettre à la FFGym les captures d'écrans des résultats avec les 3 méthodes à la suite des tests.
Si plusieurs choix s'offrent à nous en termes de dispositif, ce sont ces résultats qui nous indiqueront le meilleur moyen de retransmettre la compétition.

Procédure SPEED TEST

Une fois l'application téléchargée, acceptez les conditions d'utilisations.

Puis, cliquez sur GO.

Le calcul s'effectue pour le niveau descendant, puis montant.

Le résultat global apparaît.

Réalisiez le test 3 fois à 5 minutes d'intervalle.

Puis, dans la rubrique « résultats » (en haut à droite), récupérez les différentes données.

Procédure SPEED TEST – Version téléphone

1

Cliquer ici

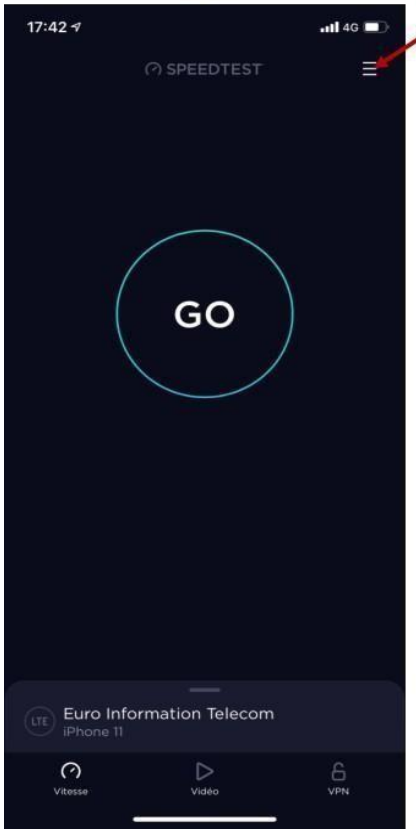

2

Cliquer ici

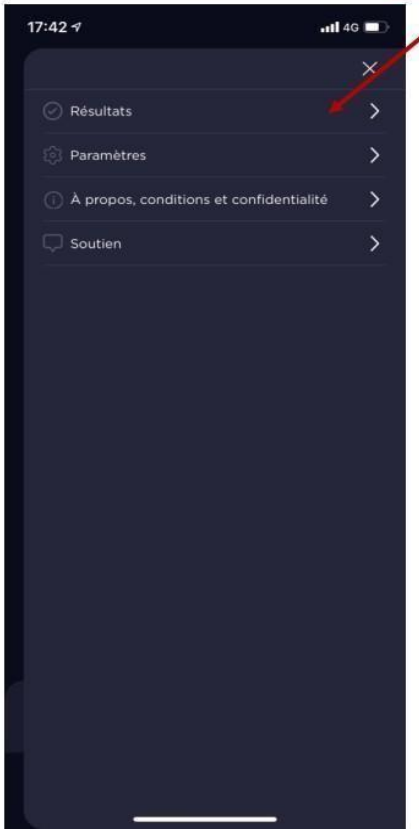

3

Faire capture d'écran

Préparer la diffusion

Une fois les résultats du speed test validé, il faudra télécharger l'application Swish Live sur le portable ayant la meilleure qualité vidéo et créer un compte gratuit. Les incrustations (le live commence dans quelques instants etc) seront réalisées par la FFGym et envoyées à l'organisateur de la compétition qui devrait les ajouter sur le lien internet Swish Live : https://www.swishlive.com/, en vous connectant à votre compte.

Avant la compétition, un test du lien entre MaGymTV et le téléphone sera effectué.

Pour lancer le live :

- Appuyer sur Diffusion en direct
- Choisir RTMP pour la Plateforme
- Rentrer le lien RTMP dans l'URL et la clé de diffusion dans clé stream. Ne rien mettre en utilisateur et MP
- Choisir le mode Interview dans le choix du sport
- Ne pas remplir paramétrage du live
- Ne rien cocher dans time capsule
- Dans tests débits, faire le test et voir la bulle indiquée. Comparer avec les résultats précédemment effectués et forcer vers une bulle plus adaptée si besoin :
- Si au-dessus de 15 Mbps, choisir le rond du haut « Ultra Haute 1080P »
- Si on est en dessous de 15 Mbps, choisir le rond « Haute 720p »
- Si on est en dessous de 4 Mbps, choisir le rond « Moyen 520p »

On arrive alors sur le mode diffusion. Il faut alors :

- Cocher l'œil pour masquer le carré plein intervenant
- Appuyer sur incrustation et choisir le panneau souhaité
- Pour lancer le live il faut appuyer sur démarrer
- Pour l'arrêter, il faut appuyer sur quitter

Captation

- **Captation vidéo** : format **PAYSAGE**

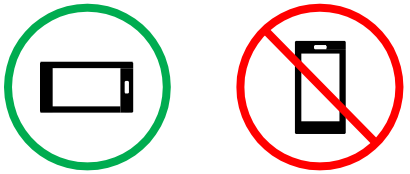

- **Son** : celui de l'appareil à disposition (téléphone ou autre)
- **Format vidéo** :
  - 16/9
  - Full HD / 1080p / 4K

Pour vérifier ou modifier le format vidéo dans les paramètres du téléphone ou de la tablette :

- Apple : réglages → Appareil Photo → « enregistrer une vidéo » → 1080p à 30ips
- Android : appareil photos → paramètres –1< résolution vidéo → 1080p / Full HD

Proposer à des personnes ayant déjà filmé de se tenir derrière la caméra/téléphone (étudiants en journalisme, en communication, etc.).

Quelques conseils

Lors de la captation d'un évènement **avec de nombreux agrès**, privilégiez les plans serrés en favorisant :

- Une catégorie de compétition
- Un gymnaste spécialiste de l'agrès
- Un gymnaste susceptible de réaliser une performance ou en course pour le podium

Merci de favoriser ce mode de captation pour les rencontres des Championnats de France du **TOP 12**.

Dans le cas où une diffusion LIVE de l'évènement n'est pas possible, veuillez néanmoins réaliser la captation. La FFGym diffusera la compétition en intégralité ou en différé (après montage).

Arrières plans

Lors de vos captations, merci de mettre en avant uniquement les **partenaires validés en amont de l'évènement par la FFGym**.

Pour rappel, veuillez ne pas faire concurrence à ces partenaires :

GYMNOVA Equipementier Matériel gymnique	RMC INFO TALK SPORT Média	Curves 3D GYM Technologie	MOREAU Textile et accessoires gymniques
COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE Secteur associatif	errea Textile sportif	Ligne Engins de GR	

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
Gym